

GLOBAL X

par Mirae Asset

—

FNB GLOBAL X ACTIF OBLIGATIONS CANADIENNES (HAD : TSX)

RAPPORT ANNUEL | 31 DÉCEMBRE 2025

CETTE PAGE A INTENTIONNELLEMENT ÉTÉ LAISSÉE EN BLANC

Table des matières

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Analyse du rendement du Fonds par la direction	7
Faits saillants de nature financière	12
Rendement passé	15
Sommaire du portefeuille de placements	16

RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

18

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

19

ÉTATS FINANCIERS

État de la situation financière	22
État du résultat global	23
État de l'évolution de la situation financière	24
État des flux de trésorerie	25
Tableau des placements	26
Notes annexes	36

CETTE PAGE A INTENTIONNELLEMENT ÉTÉ LAISSÉE EN BLANC

Message du chef de la direction

Alors que nous terminons l'année 2025, je suis fier de souligner la croissance soutenue que nous avons réalisée en tant que société et pour nos clients, grâce aux solutions de placement novatrices que nous gérons pour les Canadiens.

En mai, nous avons célébré le premier anniversaire du changement de notre marque, passant de Horizons ETFs à Global X Investments Canada Inc. (« **Global X** »).

Notre décision de repositionner la marque auprès d'investisseurs comme vous était motivée par le désir d'offrir aux Canadiens le meilleur des deux mondes : la force, la portée étendue et le réseau mondial d'experts qui sont associés à la marque Global X reconnue à l'échelle internationale, ainsi que l'expertise et le soutien locaux continus que nous offrons pour évoluer dans le monde canadien des investissements.

En intégrant la plateforme Global X, nous faisons partie d'une organisation plus importante, comptant plus de 200 milliards de dollars d'actifs de FNB sous gestion dans le monde, soutenus par notre société mère, Mirae Asset, qui gère plus de 1 000 milliards de dollars d'actifs dans 19 pays et marchés mondiaux autour du globe.

Dans l'ensemble, nous nous engageons à aider les Canadiens à comprendre les nouvelles tendances qui façonnent les marchés et à offrir des solutions de placement et des expériences client exceptionnelles conçues pour être informatives et pertinentes.

Je suis fier de souligner d'autres progrès réalisés par Global X depuis le début de l'année, au sein de notre entreprise et pour nos investisseurs.

En juin, Global X a été reconnu en tant que fournisseur de FNB de l'année lors des Wealth Professional Awards 2025. Il s'agit de la deuxième année consécutive que nous sommes récipiendaire de cette reconnaissance. Ce prix récompense le cabinet de gestion d'actifs exceptionnel qui se spécialise dans les fonds négociés en bourse (« FNB ») et qui offre constamment des services-conseils de qualité supérieure tout en repoussant les limites de l'innovation et des meilleures pratiques sectorielles pour les 12 derniers mois. Cette reconnaissance témoigne de notre engagement à offrir des solutions de placement de grande qualité et souligne la position de Global X en tant que chef de file du secteur canadien des FNB.

En 2025, nous avons lancé 30 FNB qui ont offert aux Canadiens de nouvelles façons novatrices d'obtenir une exposition à certaines des catégories d'actifs, des stratégies et des marchandises les plus en demande sur les marchés d'aujourd'hui.

En février, nous avons lancé le FNB Global X Indice d'infrastructures d'intelligence artificielle (« **MTRX** ») afin d'offrir aux Canadiens un moyen fondamental d'accéder aux infrastructures plus larges et aux fournisseurs de services qui devraient bénéficier de l'expansion exponentielle de l'IA. MTRX offre une exposition de base aux fournisseurs de marchandises et d'énergie, ainsi qu'aux exploitants de centres de données, qui sont essentiels pour soutenir la demande croissante pour les applications d'IA.

En avril, nous avons lancé 11 autres FNB de plusieurs gammes de produits, y compris des FNB à indice thématique, des FNB à options d'achat couvertes, et notre gamme de FNB à options d'achat couvertes à rendement amélioré. La dynamique du marché, soutenue par des événements économiques et géopolitiques, a propulsé la popularité et les entrées de capitaux dans plusieurs de ces nouveaux FNB, notamment, le FNB Global X Indice Technologies de défense (« **SHLD** »), le FNB Global X Options d'achat couvertes Bitcoin (« **BCCC** ») et le FNB Global X Options d'achat couvertes d'actions de producteurs d'or à rendement amélioré (« **GLCL** »).

Dans les derniers mois de 2025, nous avons poursuivi sur notre élan en lançant cinq nouveaux FNB, y compris le FNB Global X Options d'achat couvertes Argent (« **AGCC** ») et le FNB Global X Options d'achat couvertes d'actions de producteurs de cuivre (« **CPCC** »), premier FNB d'options d'achat couvertes de cuivre au monde. D'autres lancements importants comprennent notre FNB Global X Indice Hang Seng TECH Chine (« **CHQQ** »), ce dernier offrant aux investisseurs un moyen de saisir les occasions mondiales qui se présentent à un rythme effréné en Chine. Nous avons aussi élargi notre gamme à revenu fixe avec le lancement du FNB Global X Indice Obligations du Trésor américain 1-3 ans (« **TSTX** ») et du FNB Global X Indice Obligations du Trésor américain 20 ans et plus (« **TLTX** ») pour offrir une exposition aux bons du Trésor américain au moyen de produits conçus pour les investisseurs canadiens.

À Global X, nous misons sur l'innovation dans tout ce que nous faisons. Qu'il s'agisse de nos origines en tant que l'un des premiers fournisseurs de FNB au Canada ou de notre fière tradition de lancement de produits de placement inédits, nous sommes guidés par l'audace, une vision et un engagement à offrir une qualité et une expérience client exceptionnelles.

La devise de la marque Global X est « Valoriser l'investissement grâce à l'innovation ». Nous nous engageons à être là, à vos côtés, pour vous aider à explorer tout un univers de possibilités d'investissement et d'occasions à l'échelle mondiale.

Je vous remercie de votre soutien indéfectible.

Salutations cordiales,



Rohit Mehta

Président et chef de la direction de Global X Investments Canada Inc.

CETTE PAGE A INTENTIONNELLEMENT ÉTÉ LAISSÉE EN BLANC

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Le présent rapport annuel de la direction sur le rendement du FNB Global X Actif obligations canadiennes (« HAD » ou le « FNB ») fait état des faits saillants de nature financière et est compris dans les états financiers annuels audités du fonds de placement. Il est possible d'obtenir gratuitement, auprès du gestionnaire du FNB, soit Global X Investments Canada Inc. (« Global X » ou le « gestionnaire »), une copie des états financiers intermédiaires non audités, des états financiers annuels audités, du rapport intermédiaire ou du rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds, un exemplaire du document traitant des politiques et procédures de vote par procuration, du dossier de divulgation des votes par procuration ou des informations trimestrielles sur le portefeuille, en composant (sans frais) le 1-866-641-5739 ou le 416-933-5745 pour la région de Toronto, en écrivant au 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7, ou en consultant notre site Web au www.globalx.ca ou celui de SEDAR+ au www.sedarplus.ca.

Le présent document peut renfermer des énoncés prospectifs concernant des événements, résultats, circonstances, rendements futurs ou des attentes qui ne sont pas des faits historiques, mais représentent plutôt l'opinion de la direction quant à des événements futurs. De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent la formulation d'hypothèses et sont assujettis à des incertitudes et risques inhérents. Les risques que les prédictions et autres énoncés prospectifs ne se révèlent pas exacts sont importants. Le lecteur est prié de ne pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs étant donné qu'un certain nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, conditions, mesures ou événements réels diffèrent grandement des objectifs, attentes, estimations ou intentions exprimés de façon explicite ou implicite dans les énoncés prospectifs.

Les résultats réels pourraient différer de façon appréciable des attentes de la direction exprimées dans ces énoncés prospectifs en raison de plusieurs facteurs, y compris notamment les conditions de marché et la conjoncture économique générale, les taux d'intérêt, les changements apportés aux lois et règlements, les effets de la concurrence dans les secteurs géographiques et secteurs d'activité dans lesquels le FNB peut investir et d'autres risques énoncés, de temps à autre, dans le prospectus du FNB. À l'occasion, de nouveaux facteurs de risque apparaissent et la direction ne peut les prévoir tous. Le lecteur est prié de comprendre que cette liste de facteurs n'est pas exhaustive et que, s'ils s'appuient sur des énoncés prospectifs pour décider d'investir ou non dans le FNB, les investisseurs et autres parties devraient porter une attention particulière à ces facteurs ainsi qu'aux autres incertitudes et événements éventuels et tenir compte de l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs. En raison des répercussions possibles de ces facteurs, le gestionnaire décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs consécutivement à l'obtention de nouveaux renseignements, ou à la survenue d'événements nouveaux, ou pour tout autre motif, sauf si la législation pertinente l'y contraint.

Analyse du rendement du Fonds par la direction

Objectif et stratégies de placement

L'objectif de placement de HAD consiste à obtenir un rendement à long terme qui provient principalement d'un revenu d'intérêts maximisé et d'une plus-value du capital. HAD investit principalement dans un portefeuille de titres de créance canadiens (y compris des titres assimilables à des titres de créance) libellés en dollars canadiens.

Le sous-conseiller du FNB, Corporation Fiera Capital (« Fiera » ou le « sous-conseiller »), a recours à des recherches sur la conjoncture économique canadienne et son effet sur les taux d'intérêt, afin de choisir des titres de créance (y compris des titres assimilables à des titres de créance) qui, à son avis, devraient procurer des rendements ajustés en fonction du risque supérieurs au rendement des indices obligataires canadiens gérés de façon passive. Lorsque le sous-conseiller croit que les taux d'intérêt augmenteront, il pourrait choisir des titres dont les échéances sont plus courtes et lorsqu'il croit que les taux d'intérêt diminueront, il pourrait choisir des titres dont les durées sont plus longues.

HAD est substantiellement investi en tout temps dans un portefeuille principalement composé d'obligations du gouvernement du Canada et des provinces canadiennes, ainsi que des titres de créance (y compris des titres assimilables à des titres de créance) d'émetteurs de sociétés canadiennes et d'obligations de municipalités canadiennes. HAD peut également investir de temps en temps dans des obligations d'État étrangères, des obligations étrangères garanties par l'État, des titres de créance (y compris des titres assimilables à des titres de créance) d'émetteurs de sociétés autres que canadiennes libellées en dollars canadiens et dans certains titres de qualité adossés à des actifs.

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

HAD n'investit pas dans des obligations libellées dans une autre devise que le dollar canadien.

HAD peut de temps en temps recourir également à des contrats à terme standardisés et des contrats à terme de gré à gré, à court terme et à long terme, pour gérer ses objectifs de durée et se couvrir contre les variations de la valeur d'une devise par rapport au dollar canadien.

HAD peut se fonder sur des dispenses des autorités de réglementation en valeurs mobilières lui permettant d'acheter des titres d'un émetteur apparenté au sous-conseiller, si certaines conditions sont respectées. Le placement doit également être approuvé par le comité d'examen indépendant (« CEI ») et il doit respecter d'autres dispositions du Règlement 81-107.

Il y a lieu de se reporter au plus récent prospectus du FNB pour une explication détaillée des restrictions de HAD en matière de placement.

Risques

Le gestionnaire examine le niveau de risque du FNB au moins une fois l'an, et lorsque l'objectif de placement ou les stratégies de placement du FNB ont changé de façon importante. Aucun changement n'a influé de manière importante sur le niveau du risque global auquel le FNB a été exposé au cours de la période. Le niveau de risque actuel du FNB est : faible.

Les niveaux de risque sont déterminés en fonction de la volatilité historique du FNB, calculée selon l'écart-type entre son rendement et sa moyenne. La catégorie de risque du FNB peut changer au fil du temps et la volatilité historique n'est pas représentative de la volatilité future. Règle générale, le niveau de risque du FNB lui est assigné d'après un écart-type de son rendement sur 10 ans et le rendement de l'indice sous-jacent ou d'un substitut applicable. Si le gestionnaire juge que les résultats obtenus selon cette méthode ne sont pas représentatifs de la volatilité future du FNB, le niveau de risque peut être déterminé en fonction de la catégorie du FNB. Les niveaux de risque ne devraient pas tenir lieu de solution de rechange à une évaluation complète et appropriée du caractère adéquat du placement ou à son évaluation financière par un conseiller en placement.

Une liste des risques et une description complète de chaque risque auxquels un placement dans le FNB est exposé sont présentés dans le prospectus le plus récent du FNB. Il est possible de se procurer le prospectus le plus récent en accédant au site www.globalx.ca ou au site www.sedarplus.ca, ou encore en communiquant directement avec Global X Investments Canada Inc. (se reporter à l'information à ce sujet fournie à la dernière page du présent document).

Les investisseurs éventuels devraient lire le prospectus le plus récent du FNB et prendre en considération la description exhaustive des risques fournie dans celui-ci avant d'acheter des parts.

Résultats d'exploitation

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, les parts du FNB ont produit un rendement de 2,77 %, compte tenu des distributions versées aux porteurs de parts. En comparaison, l'indice ICE Bank of America Merrill Lynch Canada Broad Market (l'« indice ») a dégagé un rendement de 2,40 % pour la même période.

L'indice suit le rendement des titres d'emprunt de première qualité libellés en dollars canadiens qui sont émis sur le marché intérieur du Canada, notamment les obligations d'État, les titres quasi gouvernementaux, les titres de sociétés ainsi que les titres d'emprunt titrisés et garantis.

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Revue générale du marché

En 2025, la conjoncture en dents de scie, portée par des politiques incertaines, des dynamiques commerciales mouvantes et une politique monétaire en évolution, a eu une incidence sur les marchés des capitaux. Au début de l'année, la volatilité, exacerbée par les événements liés à la politique et aux échanges commerciaux, a fait place progressivement à un contexte plus favorable à mesure que les banques centrales se tournaient vers la croissance. À la fin de l'année, les actifs à risque ont fait preuve de résilience, soutenus par un regain de confiance, des occasions de revenus attrayantes et un net virage vers un assouplissement des politiques monétaires.

Les premiers mois de l'année ont été marqués par les faits nouveaux survenus aux États-Unis après l'investiture de Donald Trump. L'imposition de droits de douane à des partenaires commerciaux clés, dont le Canada, a miné la confiance des investisseurs et a soulevé des préoccupations concernant les chaînes d'approvisionnement, l'inflation et la croissance. Au Canada, la transition politique vers un gouvernement dirigé par Mark Carney, alors que les données économiques étaient mitigées et que l'inflation était à nouveau préoccupante, a suscité davantage d'incertitude.

La volatilité du marché s'est intensifiée au deuxième trimestre, au moment où des détails concernant les droits de douane réciproques ont été dévoilés, ce qui a entraîné une liquidation temporaire de capitaux propres et un élargissement des écarts de crédit. Toutefois, durant le trimestre, une série de prorogations et de reculs, de même qu'une désescalade de la rhétorique commerciale ont contribué à stabiliser les marchés. Vers le milieu de l'année, les investisseurs ont en grande partie réévalué les risques liés aux droits de douane, les jugeant gérables, ce qui a permis aux marchés de se recentrer sur les fondamentaux sous-jacents.

La politique monétaire a été le facteur dominant sur les marchés en 2025. Après un début d'année hésitant, les banques centrales ont détourné leur attention de l'inflation pour se concentrer sur la croissance et l'emploi, tandis que les marchés du travail s'atténaient. La Banque du Canada a abaissé son taux directeur au cours de l'année pour tenir compte des signes de ralentissement économique, tout en privilégiant une approche fondée sur les données. Parallèlement, la Réserve fédérale a commencé à assouplir sa politique monétaire au deuxième semestre de l'année, alors que les indicateurs de l'emploi reculaient et que les risques de ralentissement de la croissance devenaient plus prononcés, et même si l'inflation restait élevée.

Ce changement de cap a contribué à stabiliser les marchés obligataires, à améliorer la situation financière et à renforcer la confiance des investisseurs, en particulier dans les catégories d'actifs sensibles aux taux d'intérêt et axés sur le revenu.

Malgré les tensions géopolitiques persistantes et l'incertitude budgétaire, la perception du risque s'est constamment améliorée au deuxième semestre de l'année. Les marchés boursiers ont effacé les pertes liées à la volatilité des premiers mois de l'année, tandis que les marchés du crédit ont profité de la forte demande et d'un contexte technique favorable. Les écarts de crédit se sont resserrés alors que les investisseurs cherchaient à s'assurer de rendements intéressants, soutenus par des bilans stables et des apports continus dans les titres à revenu fixe. Les marchés obligataires ont reflété cette dynamique, les courbes de rendement réagissant à la fois aux mesures d'assouplissement à court terme et aux considérations budgétaires à plus long terme. Dans l'ensemble, le contexte a favorisé un positionnement actif dans les titres de créance et une prise de risques disciplinée.

Revue du portefeuille

En 2025, le FNB a dégagé un rendement absolu positif et a surpassé le rendement de l'indice, grâce à une gestion active de la duration, à une exposition au risque de crédit disciplinée et à une sélection de titres cohérente.

Les principaux facteurs ayant contribué au rendement au cours de l'année ont été le positionnement actif de la duration et une surpondération mesurée dans les titres de créance, le revenu de portage jouant un rôle central. Même si le positionnement sur la courbe a été quelque peu défavorable à certains moments, surtout pendant les périodes de hausse des rendements, ce facteur a été plus que contrebalancé par la génération de revenus et la sélection de titres dans les secteurs sensibles à la notation.

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

L'exposition aux titres de créance a ajouté de la valeur grâce au portage, à la répartition sectorielle et à la sélection des émetteurs. Tout au long de l'année, le portefeuille a maintenu une exposition aux titres de société à des niveaux inférieurs à la normale. Cette attitude prudente reflète le fait que les écarts de crédit n'offraient pas toujours un retour suffisant par rapport au risque. Malgré cette orientation prudente, la position en ce qui a trait aux titres de créance a été avantageuse, ce qui reflète une sélection des émetteurs et une constitution du portefeuille judicieuses.

La répartition sectorielle a contribué timidement au rendement relatif du FNB, notamment les secteurs des services financiers et de l'immobilier qui ont contribué au rendement tout au long de l'année. La répartition dans les obligations de sociétés et les obligations municipales a ajouté de la valeur, tandis que l'exposition aux obligations provinciales a nui à la performance à différents moments. Le choix des titres a été une source importante de rendement excédentaire. En ce qui a trait aux titres de créance de société, le choix des titres a été judicieux dans les secteurs des services financiers, de l'immobilier, des infrastructures et de la titrisation, tout comme le choix des obligations municipales. La sélection des obligations fédérales et provinciales a légèrement nui au rendement, ce qui reflète les dynamiques relatives au titre de la valeur dans ces secteurs.

L'activité du portefeuille en 2025 est le résultat d'une approche disciplinée et astucieuse. Le sous-conseiller a réalisé des gains de manière active en utilisant les profits tirés de positions qui ont généré de bons rendements, et a participé de manière sélective au marché primaire, mettant l'accent sur les émetteurs de grande qualité à court terme et sur les occasions qui se négocient à des prix intéressants. Les participations dans de nouveaux titres ont visé des institutions financières, des émetteurs du secteur de l'immobilier, des infrastructures, des instruments de titrisation et certaines structures hybrides précises.

La duration a été gérée activement en réponse à la volatilité des marchés, et des ajustements tactiques ont été apportés pour tirer parti de la hausse des rendements tout en maintenant une discipline globale en matière de risque. Les niveaux de portage sont demeurés stables pendant la majeure partie de l'année, soutenant les rendements malgré les variations à la dynamique des taux.

Perspectives

Le sous-conseiller a révisé à la hausse les prévisions de croissance et s'attend maintenant à ce que l'économie canadienne enregistre une croissance modeste d'environ 1,5 % au cours des 12 à 18 prochains mois, puisque l'incidence des droits de douane demeurera gérable. Le sous-conseiller s'attend à ce que l'inflation globale reste proche de sa cible et à ce que l'inflation de base ralentisse graduellement, ce qui permettra à la Banque du Canada de garder le taux directeur à 2,25 %, avec la légère possibilité de l'abaisser à 2 % si cela se justifie.

Les dépenses importantes consacrées à des projets d'infrastructure au Canada devraient soutenir l'investissement à long terme et la confiance, tandis que les retombées liées aux dépenses élevées aux États-Unis devraient être favorables. Toutefois, l'incertitude entourant le renouvellement prochain de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique, la croissance des déficits ainsi que l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur les secteurs sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt (comme l'habitation et le refinancement hypothécaire) pourraient continuer de peser sur l'économie. Tout ralentissement de la croissance aux États-Unis se répercuterait probablement au Canada par effet de contagion. De plus, les risques géopolitiques susceptibles d'influer sur les perspectives relatives aux taux et aux écarts ne manquent pas.

À l'heure actuelle, le sous-conseiller maintient une duration longue, particulièrement à l'extrémité à court terme de la courbe, où le marché a commencé à prévoir des hausses pour 2026. Avant la baisse du taux directeur par la Banque du Canada à la fin d'octobre, le marché fixait le taux implicite à 2,1 % pour septembre 2026; à la fin du trimestre, ce taux avait atteint 2,42 % après des données économiques meilleures que prévu et l'inaction de la Banque du Canada. Le sous-conseiller est d'avis que la Banque du Canada demeurera sur ses positions plus longtemps que le marché ne le prévoit, afin de compenser toute faiblesse ou tout revirement éventuel des données économiques causé par les risques susmentionnés.

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Le sous-conseiller conserve une très modeste surpondération en obligations de sociétés, et met l'accent sur les émissions à court terme dont le portage est intéressant et sur les opérations de qualité dont les écarts relatifs sont plus attrayants. Toutefois, le sous-conseiller demeure avisé, car les écarts se sont considérablement rétrécis et se situent au plus bas de leur fourchette depuis la crise financière mondiale.

Autres éléments d'exploitation et variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, le FNB a généré un résultat global brut de 1 455 177 \$ tiré de ses placements et dérivés (y compris les variations de la juste valeur du portefeuille du FNB) par rapport à 1 920 598 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Le FNB a engagé des frais de gestion, des charges d'exploitation et des frais de transaction totalisant 238 003 \$ (254 144 \$ en 2024), dont une tranche de 54 333 \$ (65 825 \$ en 2024) a été soit réglée, soit absorbée par le gestionnaire au nom du FNB. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

Au cours de l'exercice, le FNB a distribué un montant de 1 537 576 \$ aux porteurs de parts (1 272 018 \$ en 2024).

Présentation

Les états financiers ci-joints ont été préparés selon les normes IFRS de comptabilité (« IFRS »). Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net dans les états financiers et (ou) dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

Événements récents

Il n'y a aucun événement récent lié au secteur, à la direction ou au FNB qui est pertinent pour le présent et l'avenir du FNB.

Transactions avec des parties liées

Des parties liées fournissent certains services au FNB, et ces relations sont décrites ci-après.

Gestionnaire, fiduciaire et gestionnaire de placements

Le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de placements du FNB est Global X Investments Canada Inc. dont l'adresse est le 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7, société constituée en vertu des lois de l'Ontario.

Si le FNB investit dans d'autres FNB de Global X, Global X pourrait recevoir des frais de gestion relativement aux actifs du FNB investis dans ces FNB de Global X. De plus, tous les frais de gestion versés au gestionnaire (description détaillée à la page 14) sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées. Les frais de gestion et la rémunération payée au comité d'examen indépendant figurent à l'état du résultat global des états financiers du FNB ci-joints. Les frais de gestion payables par le FNB aux 31 décembre 2025 et 2024 figurent à l'état de la situation financière.

Faits saillants de nature financière

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre les résultats financiers du FNB des cinq derniers exercices. Ces renseignements proviennent des présents états financiers annuels audités du FNB. Veuillez vous reporter à la première page pour obtenir des renseignements sur la manière de vous procurer les états financiers annuels du FNB.

Actif net par part du FNB

Exercice ¹⁾	2025	2024	2023	2022	2021
Actif net à l'ouverture de l'exercice	9,10	9,03	8,71	10,29	11,00 \$
Augmentation (diminution) liée à l'exploitation					
Total des revenus	0,34	0,33	0,30	0,26	0,26
Total des charges	(0,04)	(0,04)	(0,04)	(0,05)	(0,05)
Profits (pertes) réalisé(e)s pour l'exercice	0,08	(0,09)	(0,64)	(0,55)	(0,35)
Profits (pertes) latent(e)s pour l'exercice	(0,12)	0,19	0,96	(1,07)	(0,42)
Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation²⁾	0,26	0,39	0,58	(1,41)	(0,56)
Distributions					
À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes)	(0,29)	(0,29)	(0,25)	(0,22)	(0,22)
À partir des gains en capital nets réalisés	(0,02)	–	–	–	–
Remboursement de capital	–	–	(0,02)	(0,05)	–
Total des distributions³⁾	(0,31)	(0,29)	(0,27)	(0,27)	(0,22)
Actif net à la clôture de l'exercice⁴⁾	9,04	9,10	9,03	8,71	10,29 \$

1. Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités du FNB.

2. L'actif net par part et les distributions sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution liée à l'exploitation est calculée selon le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

3. Les distributions de revenu, de dividendes et (ou) de remboursement de capital, le cas échéant, ont été versées en espèces, réinvesties dans des parts additionnelles du FNB, ou les deux. Les distributions de gains en capital, le cas échéant, sont versées en espèces ou non. Les distributions de gains en capital autres qu'en espèces sont réinvesties dans des parts supplémentaires du FNB et consolidées par la suite. Elles sont déclarées en tant que distributions imposables et ont pour effet d'augmenter le coût de base ajusté des parts de chaque porteur. Ni le nombre de parts détenu par un porteur ni la valeur liquidative par part du FNB ne changent en raison d'une distribution de gains en capital autre qu'en espèces. Les distributions classées dans le remboursement de capital, le cas échéant, ont pour effet de diminuer le coût de base ajusté des parts de chaque porteur. Les caractéristiques des distributions, le cas échéant, sont déterminées après la fin de l'année d'imposition du FNB. Dans l'intervalle, aux fins de la présentation de l'information financière, les distributions sont classées au poste « À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes) ».

4. Les faits saillants de nature financière ne permettent pas nécessairement de rapprocher l'actif net par part à l'ouverture et à la clôture de la période.

Faits saillants de nature financière (suite)

Ratios et données supplémentaires

Exercice¹⁾	2025	2024	2023	2022	2021
Valeur liquidative (en milliers)	43 643	42 809	36 152	37 058	57 408 \$
Nombre de parts en circulation (en milliers)	4 830	4 705	4 004	4 253	5 577
Ratio des frais de gestion ²⁾	0,39 %	0,46 %	0,49 %	0,50 %	0,49 %
Ratio des frais de gestion avant renoncations ou absorptions ³⁾	0,52 %	0,62 %	0,69 %	0,68 %	0,61 %
Ratio des frais de transaction ⁴⁾	0,02 %	0,02 %	0,00 %	0,00 %	0,01 %
Taux de rotation des titres en portefeuille ⁵⁾	93,88 %	187,52 %	155,25 %	161,49 %	128,15 %
Valeur liquidative par part à la clôture de l'exercice	9,04	9,10	9,03	8,71	10,29 \$
Cours de clôture	9,04	9,10	9,01	8,73	10,30 \$

1. Les renseignements sont fournis aux 31 décembre des exercices présentés.
2. Le ratio des frais de gestion est calculé selon le total des charges, y compris la taxe de vente (à l'exclusion des commissions de courtage et des autres coûts de transaction de portefeuille) de la période considérée et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne durant l'exercice. Le gestionnaire paie, à même les revenus tirés de ses frais de gestion, les renoncations et les absorptions le cas échéant, les services dispensés au FNB, notamment la rémunération du gestionnaire de placements et le marketing.
3. Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.
4. Le ratio des frais de transaction représente le total des commissions et les autres coûts de transaction du portefeuille exprimés en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne au cours de l'exercice. En général, les coûts de transaction liés à l'achat ou à la vente des titres à revenu fixe sont intégrés au prix de ces transactions et ils ne sont donc pas inclus dans le ratio des frais de transaction.
5. Le taux de rotation des titres en portefeuille indique les mouvements du portefeuille de placements du FNB. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'année. En général, plus le taux de rotation au cours d'une année est élevé, plus les frais de transaction payables par le FNB sont importants au cours de l'année, et plus la possibilité est grande que l'investisseur touche des gains en capital imposables pendant l'année. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du FNB.

Faits saillants de nature financière (suite)

Frais de gestion

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les gestionnaires de portefeuille, les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,30 % de la valeur liquidative des parts du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu.

Le sous-conseiller est rémunéré à même les frais de gestion pour les services qu'il a fournis, sans autre coût pour le FNB. Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

Le tableau ci-après présente le détail, exprimé en pourcentage, des services obtenus par le FNB du gestionnaire en contrepartie des frais de gestion versés au cours de l'exercice.

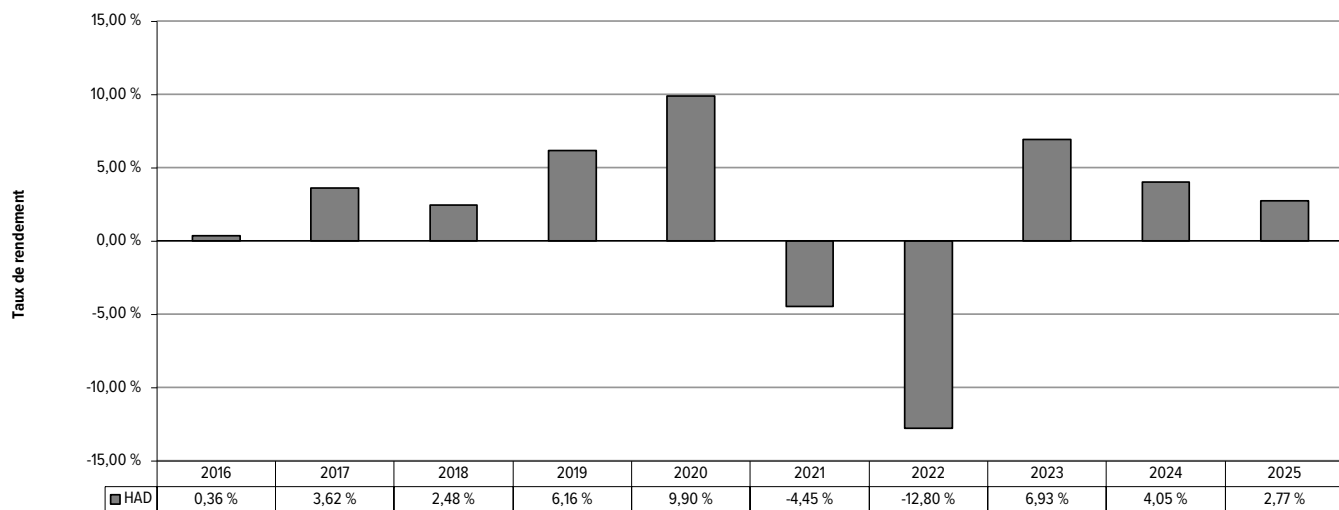
Marketing	Frais de gestion du portefeuille, frais administratifs généraux et profit	Charges du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou prise en charge
9 %	55 %	36 %

Rendement passé

Des commissions, des frais de gestion et d'autres frais ainsi que des taxes de vente applicables peuvent être liés à un placement dans le FNB. Veuillez prendre connaissance du prospectus avant d'investir. Les taux de rendement indiqués reflètent le rendement total historique, y compris les changements de valeur unitaire et le réinvestissement de toutes les distributions, et ne tiennent pas compte des frais de vente, de rachat ou de distribution, ni des frais facultatifs ou impôts sur le revenu payables par un investisseur qui auraient pu réduire les rendements. Un placement dans le FNB n'est assorti d'aucune garantie. Sa valeur fluctue régulièrement et le rendement passé pourrait ne pas se répéter. Les rendements du FNB ont été compilés en supposant que toutes les distributions, le cas échéant, sont réinvesties dans des parts additionnelles du FNB. Si vous détenez ce FNB à l'extérieur d'un régime enregistré, le revenu et les gains en capital distribués qui vous sont versés augmentent votre revenu aux fins de l'impôt, et ce, qu'ils vous soient versés en espèces ou réinvestis dans des parts additionnelles du FNB. Le montant des distributions imposables réinvesties est ajouté au prix de base ajusté des parts que vous détenez. Cela diminuera votre gain en capital ou augmentera votre perte en capital lors d'une transaction ultérieure de rachat et empêchera que ce montant soit imposé de nouveau entre vos mains. Veuillez consulter votre conseiller fiscal afin de discuter de votre situation fiscale personnelle.

Rendement annuel

Le graphique suivant illustre le rendement du FNB pour les périodes indiquées, ainsi que la variation du rendement d'une période à l'autre. Par ailleurs, le graphique indique, en pourcentage, le rendement haussier ou baissier d'un placement à compter du premier jour d'une période donnée jusqu'à la date de clôture de cette période.



Le FNB a commencé ses activités le 10 octobre 2012.

Rendement composé annuel

Le tableau suivant présente le rendement total composé annuel du FNB depuis sa création et pour les exercices compris dans la période close le 31 décembre 2025 par rapport à un indice de marché comparable. Ce tableau ne sert qu'à illustrer l'incidence du taux de croissance composé et ne vise pas à refléter les valeurs futures du FNB ni les rendements futurs de ses placements.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis la création
FNB Global X Actif obligations canadiennes	2,77 %	4,57 %	-0,96 %	1,71 %	2,00 %
Indice ICE BofA Merrill Lynch Canada Broad Market	2,40 %	4,28 %	-0,47 %	1,83 %	2,26 %
Indice Solactive Canadian Select Universe Bond	2,32 %	4,21 %	-0,45 %	1,74 %	2,15 %

Le FNB a commencé ses activités le 10 octobre 2012.

Sommaire du portefeuille de placements

Au 31 décembre 2025

Composition de l'actif	Valeur liquidative	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Titres à revenu fixe canadiens	43 033 905 \$	98,60 %
Titres à revenu fixe américains	439 314	1,01 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	37 246	0,09 %
Autres actifs, moins les passifs	132 784	0,30 %
	43 643 249 \$	100,00 %

Composition des secteurs	Valeur liquidative	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Obligations de sociétés	16 070 195 \$	36,83 %
Obligations gouvernementales	13 815 800	31,66 %
Obligations provinciales	9 852 712	22,58 %
Obligations municipales	2 598 997	5,95 %
Titres adossés à des actifs	661 628	1,51 %
Titres adossés à des créances hypothécaires	473 887	1,08 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	37 246	0,09 %
Autres actifs, moins les passifs	132 784	0,30 %
	43 643 249 \$	100,00 %

Sommaire du portefeuille de placements (suite)

Au 31 décembre 2025

25 principaux placements*	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Gouvernement du Canada	28,29 %
Province d'Ontario	6,77 %
Province de la Colombie-Britannique	3,67 %
Province de Québec	3,44 %
Province de Terre-Neuve-et-Labrador	2,93 %
Banque Royale du Canada	2,82 %
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2,60 %
La Banque Toronto-Dominion	2,18 %
Province d'Alberta	1,75 %
Banque de Montréal	1,73 %
Banque Nationale du Canada	1,71 %
Ville de Montréal	1,54 %
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1	1,44 %
Financière Sun Life inc.	1,43 %
Rogers Communications Inc.	1,36 %
Fédération des caisses Desjardins du Québec	1,16 %
SmartCentres REIT	1,12 %
La Banque de Nouvelle-Écosse	1,06 %
Province du Manitoba	1,06 %
Fonds de placement immobilier RioCan	1,04 %
Société Financière Manuvie	0,94 %
Ville de Toronto	0,93 %
OPB Finance Trust	0,90 %
British Columbia Investment Management Corp.	0,90 %
PSP Capital Inc.	0,88 %

* Il est à noter que les 25 principaux placements représentent le total des instruments de créance de cet émetteur dans le portefeuille du FNB.

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des transactions que réalise le FNB. Les états financiers les plus récents peuvent être obtenus gratuitement en composant le 1-866-641-5739 ou le 416-933-5745, en écrivant au 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7 ou en consultant notre site Web au www.globalx.ca ou celui de SEDAR+ au www.sedarplus.ca.

**RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE
LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**

La responsabilité des états financiers annuels audités ci-joints du FNB Global X Actif obligations canadiennes (le « FNB ») incombe au gestionnaire et fiduciaire du FNB, Global X Investments Canada Inc. (le « gestionnaire »). Les états ont été dressés conformément aux normes IFRS de comptabilité au moyen de l'information disponible et comprennent certains montants qui sont fondés sur les meilleures estimations et jugements du gestionnaire.

Le gestionnaire a conçu et maintient un système de contrôles internes ayant pour but de fournir une assurance raisonnable que tous les actifs sont protégés et de produire de l'information financière pertinente, fiable et à jour, y compris les états financiers ci-joints.

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire et ont été audités par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés, au nom des porteurs de parts. Dans son rapport, l'auditeur indépendant indique l'étendue de son audit et exprime son opinion sur les états financiers.



Rohit Mehta
Administrateur
Global X Investments Canada Inc.



Thomas Park
Administrateur
Global X Investments Canada Inc.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux porteurs de parts du FNB Global X Actif obligations canadiennes

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du FNB Global X Actif obligations canadiennes (le « FNB »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024;
- l'état du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- l'état de l'évolution de la situation financière pour les exercices clos à ces dates;
- l'état des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des informations significatives sur les méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du FNB au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux normes IFRS de comptabilité.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants du FNB conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de la direction sur le rendement du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de la direction sur le rendement du fonds à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du FNB à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le FNB ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du FNB.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du FNB;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du FNB à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le FNB à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

KPMG s.r.l. / SENCRL

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur est délivré est Robert D'Aroffi.

Toronto, Canada

Le 16 mars 2026

État de la situation financière

Aux 31 décembre

	2025	2024
Actifs		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	37 246 \$	120 647 \$
Placements (note 6)	43 473 219	42 541 249
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	296 899	286 813
Montants à recevoir se rapportant à des actifs de portefeuille vendus	61 025	–
Total des actifs	43 868 389	42 948 709
Passifs		
Frais de gestion à payer (note 9)	13 376	12 690
Frais d'exploitation à payer	2 474	2 666
Montants à payer pour actifs de portefeuille achetés	74 042	–
Distribution à payer	135 248	124 676
Total des passifs	225 140	140 032
Actif net	43 643 249 \$	42 808 677 \$
Nombre de parts rachetables en circulation (note 8)	4 830 292	4 704 771
Actif net par part	9,04 \$	9,10 \$

(Se reporter aux notes annexes.)

Approuvé au nom du conseil d'administration du gestionnaire,



Rohit Mehta
Administrateur



Thomas Park
Administrateur

État du résultat global

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2025	2024
Produits		
Revenu d'intérêts à des fins de distribution	1 640 237 \$	1 468 817 \$
Revenu tiré du prêt de titres (note 7)	1 970	3 430
Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés	388 177	(401 523)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés	(575 207)	849 874
	1 455 177	1 920 598
Charges (note 9)		
Frais de gestion	150 362	160 901
Honoraires d'audit	8 087	8 808
Honoraires du comité d'examen indépendant	606	708
Frais de garde et frais d'évaluation du fonds	31 075	31 075
Honoraires juridiques	819	3 875
Coûts de la communication de l'information aux porteurs de titres	12 426	11 092
Frais d'administration	26 640	28 721
Coûts de transaction	7 988	8 964
	238 003	254 144
Montants devant être payés par le fonds de placement qui ont été payés ou absorbés par le gestionnaire	(54 333)	(65 825)
	183 670	188 319
Augmentation (diminution) de l'actif net pour l'exercice	1 271 507 \$	1 732 279 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net par part	0,26 \$	0,39 \$

(Se reporter aux notes annexes.)

État de l'évolution de la situation financière

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2025	2024
Actif net à l'ouverture de l'exercice	42 808 677 \$	36 151 692 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net	1 271 507	1 732 279
Transactions relatives aux parts rachetables		
Produit tiré de l'émission de titres du fonds de placement	5 449 961	7 782 300
Montants totaux versés lors du rachat de titres du fonds de placement	(4 354 123)	(1 591 744)
Titres émis lors du réinvestissement des distributions	4 803	6 168
Distributions		
À partir du revenu net de placement	(1 457 349)	(1 270 580)
À partir des gains en capital nets réalisés	(80 227)	–
Remboursement du capital	–	(1 438)
Actif net à la clôture de l'exercice	43 643 249 \$	42 808 677 \$

(Se reporter aux notes annexes.)

État des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2025	2024
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net pour l'exercice	1 271 507 \$	1 732 279 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
(Profit net) perte nette réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés	(388 177)	401 523
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements et des dérivés	575 207	(849 874)
Achat de placements	(42 563 797)	(79 453 876)
Produit de la vente de placements	41 244 003	73 183 111
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	(10 086)	(84 547)
Charges à payer	494	27
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités d'exploitation	129 151	(5 071 357)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Montant reçu/(versé) de l'émission de parts	5 449 961	7 499 534
Montant (versé)/reçu au rachat de parts	(4 140 312)	(1 591 744)
Distributions versées aux porteurs de parts	(1 522 201)	(1 225 260)
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités de financement	(212 552)	4 682 530
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	(83 401)	(388 827)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	120 647	509 474
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	37 246 \$	120 647 \$
Informations supplémentaires		
Intérêts reçus, déduction faite des retenues fiscales	1 630 151 \$	1 384 269 \$

(Se reporter aux notes annexes.)

Tableau des placements

Au 31 décembre 2025

Titre	Valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
TITRES À REVENU FIXE CANADIENS (98,60 %)			
Obligations de sociétés (35,82 %)			
Allied Properties REIT, série G, remb. par ant., 3,13 %, 2028-05-15	20 000	17 855 \$	19 754 \$
Allied Properties REIT, série D, remb. par ant., 3,39 %, 2029-08-15	16 000	13 939	15 579
Allied Properties REIT, série F, remb. par ant., 3,12 %, 2030-02-21	50 000	42 322	47 723
AltaGas Ltd., remb. par ant., 2,08 %, 2028-05-30	75 000	67 087	73 076
AltaGas Ltd., taux variable, remb. par ant., 5,25 %, 2082-01-11	107 000	94 695	107 308
Banque de Montréal, remb. par ant., 4,31 %, 2027-06-01	29 000	28 522	29 524
Banque de Montréal, remb. par ant., 4,71 %, 2027-12-07	56 000	55 698	57 660
Banque de Montréal, remb. par ant., 4,54 %, 2028-12-18	216 000	213 005	223 727
Banque de Montréal, remb. par ant., 4,42 %, 2029-07-17	206 000	206 014	213 311
Banque de Montréal, taux variable, remb. par ant., 3,11 %, 2029-10-27	54 000	54 000	53 841
Banque de Montréal, taux variable, remb. par ant., 6,53 %, 2032-10-27	75 000	78 114	79 357
Banque de Montréal, taux variable, remb. par ant., 4,98 %, 2034-07-03	96 000	96 000	100 035
La Banque de Nouvelle-Écosse, 4,68 %, 2029-02-01	164 000	162 554	170 834
La Banque de Nouvelle-Écosse, taux variable, remb. par ant., 3,84 %, 2030-09-26	25 000	25 000	25 332
La Banque de Nouvelle-Écosse, taux variable, remb. par ant., 3,93 %, 2032-05-03	100 000	96 343	101 090
La Banque de Nouvelle-Écosse, taux variable, remb. par ant., 7,02 %, 2082-07-27	160 000	160 000	166 891
Bell Canada, 5,15 %, 2034-08-24	104 000	103 632	109 538
Bell Canada, série M-17, remb. par ant., 6,10 %, 2035-03-16	72 000	79 367	80 293
Bell Canada, remb. par ant., 5,15 %, 2053-02-09	120 000	118 147	117 834
British Columbia Investment Management Corp., 4,00 %, 2035-06-02	389 000	384 542	392 591
Brookfield Infrastructure Finance ULC, remb. par ant., 5,44 %, 2034-04-25	69 000	69 000	73 725
Brookfield Renewable Partners ULC, remb. par ant., 4,25 %, 2029-01-15	75 000	72 776	76 731
Banque Canadienne Impériale de Commerce, remb. par ant., 4,95 %, 2027-06-29	310 000	310 369	318 606
Banque Canadienne Impériale de Commerce, remb. par ant., 5,05 %, 2027-10-07	107 000	107 458	110 512
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, remb. par ant., 3,80 %, 2030-12-10	72 000	71 880	72 795
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, remb. par ant., 4,20 %, 2032-04-07	100 000	97 036	101 364
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, remb. par ant., 5,33 %, 2033-01-20	75 000	75 040	77 937
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, remb. par ant., 5,30 %, 2034-01-16	147 000	146 878	154 138
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, remb. par ant., 4,90 %, 2034-06-12	69 000	68 897	71 690

Tableau des placements (suite)

Au 31 décembre 2025

Titre	Valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, remb. par ant., 4,15 %, 2035-04-02	79 000	78 887	79 805
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, remb. par ant., 7,15 %, 2082-07-28	146 000	145 727	152 640
Banque Canadienne de l'Ouest, 4,57 %, 2028-07-11	80 000	80 000	82 833
Canvas Cards Trust, série A, 3,60 %, 2028-06-15	68 000	68 000	68 543
Capital City Link G.P., série A, à fonds amort., remb. par ant., 4,39 %, 2046-03-31	101 776	106 347	97 625
CHIP Mortgage Trust, remb. par ant., 3,87 %, 2031-02-01	97 000	97 000	96 443
CHIP Mortgage Trust, 4,24 %, 2050-01-28	58 000	58 000	58 830
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, série L, remb. par ant., 4,18 %, 2028-03-08	98 000	94 966	99 861
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, série M, remb. par ant., 3,53 %, 2029-06-11	50 000	46 383	50 163
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, remb. par ant., 5,03 %, 2031-02-28	41 000	40 998	43 072
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, série R, remb. par ant., 6,00 %, 2032-06-24	10 000	10 000	11 010
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, remb. par ant., 5,40 %, 2033-03-01	49 000	49 000	52 319
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, remb. par ant., 5,70 %, 2034-02-28	54 000	53 996	58 708
Coastal Gaslink Pipeline L.P., série J, à fonds amort., 5,86 %, 2049-03-30	35 000	35 000	38 876
Coastal Gaslink Pipeline L.P., série I, 5,61 %, 2047-03-30	33 000	37 064	35 658
Connect 6ix G.P., à fonds amort., 6,11 %, 2046-11-30	67 000	67 000	74 936
Fonds de placement immobilier Crombie, série G, remb. par ant., 3,92 %, 2027-06-21	50 000	48 102	50 499
Fonds de placement immobilier Crombie, série H, remb. par ant., 2,69 %, 2028-03-31	50 000	45 522	49 236
Fonds de placement immobilier Crombie, remb. par ant., 5,24 %, 2029-09-28	50 000	49 729	52 330
Fonds de placement immobilier Crombie, remb. par ant., 5,14 %, 2030-03-29	50 000	49 324	52 140
Fonds de placement immobilier Crombie, remb. par ant., 4,73 %, 2032-01-15	93 000	94 866	94 752
CT REIT, série F, remb. par ant., 3,87 %, 2027-12-07	75 000	71 553	75 663
CT REIT, remb. par ant., 3,03 %, 2029-02-05	50 000	45 182	49 195
CU Inc., remb. par ant., 3,96 %, 2045-07-27	85 000	96 275	76 104
CU Inc., remb. par ant., 3,17 %, 2051-09-05	49 000	48 640	37 099
Dream Summit Industrial L.P., remb. par ant., 5,11 %, 2029-02-12	59 000	59 639	61 472
Dream Summit Industrial L.P., remb. par ant., 4,17 %, 2030-09-18	115 000	115 000	115 599
Dream Summit Industrial L.P., remb. par ant., 4,51 %, 2031-02-12	42 000	41 992	42 644
Enbridge Gas Inc., remb. par ant., 4,55 %, 2052-08-17	99 000	90 902	93 785
Enbridge Inc., série C, taux variable, remb. par ant., 6,63 %, 2078-04-12	75 000	74 730	79 259
ENMAX Corp., série 8, remb. par ant., 4,70 %, 2034-10-09	63 000	63 000	64 596

Tableau des placements (suite)

Au 31 décembre 2025

Titre	Valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Fédération des caisses Desjardins du Québec, remb. par ant., 5,47 %, 2028-11-17	275 000	281 087	291 222
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 3,80 %, 2029-09-24	100 000	100 000	101 415
Fédération des caisses Desjardins du Québec, taux variable, remb. par ant., 5,04 %, 2032-08-23	111 000	110 143	114 297
First Nations ETF L.P., série 1A, à fonds amort., 4,14 %, 2041-12-31	31 334	28 195	30 399
Crédit Ford du Canada Limitée, remb. par ant. 4,82 %, 2028-09-11	49 000	49 000	49 682
FortisBC Inc., remb. par ant., 5,90 %, 2047-07-04	50 000	57 217	55 705
Financière General Motors du Canada Ltée, série 14, remb. par ant., 3,80 %, 2030-11-07	76 000	75 889	75 344
George Weston Limitée, remb. par ant., 4,19 %, 2029-09-05	50 000	50 000	50 887
Gibson Energy Inc., remb. par ant., 3,60 %, 2029-09-17	16 000	14 941	15 964
Great-West Lifeco Inc., 6,00 %, 2039-11-16	55 000	62 416	61 403
Collectif Santé Montréal S.E.C., à fonds amort., 6,72 %, 2049-09-30	133 644	149 073	157 578
Helocs Trust, série A, 3,77 %, 2027-10-23	152 000	152 000	153 932
Husky Midstream L.P., remb. par ant., 4,10 %, 2029-12-02	49 000	48 902	49 881
Hydro One Inc., remb. par ant., 4,59 %, 2043-10-09	50 000	49 639	49 089
Hydro One Inc., remb. par ant., 3,72 %, 2047-11-18	67 000	68 164	57 266
Hyundai Capital Canada Inc., 3,57 %, 2028-09-05	60 000	60 000	60 393
iA Société financière Inc., taux variable, remb. par ant., 5,69 %, 2033-06-20	100 000	101 504	105 338
iA Société financière Inc., taux variable, remb. par ant., 4,13 %, 2034-12-05	75 000	75 000	76 085
Independent Order of Foresters (The), série 20-1, taux variable, remb. par ant., 2,89 %, 2035-10-15	258 000	207 422	244 028
Inter Pipeline Ltd., série 14, remb. par ant., 5,85 %, 2032-05-18	184 000	183 386	199 329
Inter Pipeline Ltd., taux variable, remb. par ant., 6,75 %, 2054-12-12	50 000	50 000	51 931
Keyera Corp., série 6, remb. par ant., 4,20 %, 2033-04-15	81 000	80 998	80 392
Banque Laurentienne du Canada, 4,19 %, 2028-01-23	129 000	129 000	130 373
Banque Laurentienne du Canada, taux variable, remb. par ant., 5,10 %, 2032-06-15	78 000	74 100	78 420
Le Carrefour Laval Rec Inc., remb. par ant., 4,20 %, 2030-08-14	57 000	57 000	57 565
Les Compagnies Loblaw Ltée, remb. par ant., 6,50 %, 2029-01-22	56 000	60 823	60 668
Les Compagnies Loblaw Ltée, remb. par ant., 6,05 %, 2034-06-09	30 000	33 078	33 421
Les Compagnies Loblaw Ltée, remb. par ant., 6,15 %, 2035-01-29	86 000	91 126	96 835
Les Compagnies Loblaw Ltée, remb. par ant., 6,45 %, 2039-03-01	54 000	61 952	60 518
Société Financière Manuvie, taux variable, remb. par ant., 5,41 %, 2033-03-10	241 000	246 989	251 698
Société Financière Manuvie, taux variable, remb. par ant., 7,12 %, 2082-06-19	151 000	151 000	157 229
MCAP Commercial L.P., remb. par ant., 3,38 %, 2027-11-26	60 000	54 910	59 847
Metro Inc., remb. par ant., 4,00 %, 2029-11-27	69 000	69 000	70 360
Banque Nationale du Canada, 5,22 %, 2028-06-14	152 000	153 775	159 354
Banque Nationale du Canada, taux variable, remb. par ant., 3,44 %, 2031-10-21	170 000	170 000	168 359

Tableau des placements (suite)

Au 31 décembre 2025

Titre	Valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Banque Nationale du Canada, taux variable, remb. par ant., 5,28 %, 2034-02-15	106 000	105 775	111 161
Banque Nationale du Canada, taux variable, remb. par ant., 4,26 %, 2035-02-15	183 000	182 991	185 834
Banque Nationale du Canada, taux variable, remb. par ant., 4,33 %, 2035-08-15	116 000	115 991	117 786
North Battleford Power L.P., série A, à fonds amort., 4,96 %, 2032-12-31	12 312	12 812	12 715
Nova Scotia Power Inc., remb. par ant., 4,95 %, 2032-11-15	70 000	70 313	72 983
Pembina Pipeline Corp., série 15, remb. par ant., 3,31 %, 2030-02-01	42 000	41 852	41 644
Pembina Pipeline Corp., remb. par ant., 5,21 %, 2034-01-12	116 000	115 920	122 497
Pembina Pipeline Corp., série 4, remb. par ant., 4,81 %, 2044-03-25	60 000	56 235	57 200
Pembina Pipeline Corp., remb. par ant., 4,67 %, 2050-05-28	75 000	63 750	68 756
Pembina Pipeline Corp., obligations convertibles, série 2, taux variable, remb. par ant., 5,95 %, 2055-06-06	61 000	62 319	62 363
Reliance L.P., remb. par ant., 2,67 %, 2028-08-01	50 000	44 624	49 114
Reliance L.P., remb. par ant., 5,25 %, 2031-05-15	36 000	35 998	37 937
Reliance L.P., remb. par ant., 4,39 %, 2032-04-16	131 000	131 393	132 007
Fonds de placement immobilier RioCan, remb. par ant., 5,61 %, 2027-10-06	75 000	75 381	77 843
Fonds de placement immobilier RioCan, 4,00 %, 2028-03-01	89 000	89 442	90 158
Fonds de placement immobilier RioCan, remb. par ant., 4,63 %, 2029-05-01	62 000	61 999	63 676
Fonds de placement immobilier RioCan, remb. par ant., 5,47 %, 2030-03-01	75 000	74 247	79 097
Fonds de placement immobilier RioCan, remb. par ant., 5,46 %, 2031-03-01	67 000	66 982	70 770
Fonds de placement immobilier RioCan, remb. par ant., 4,62 %, 2031-10-03	68 000	68 799	68 965
Rogers Communications Inc., remb. par ant., 3,65 %, 2027-03-31	160 000	153 946	161 002
Rogers Communications Inc., remb. par ant., 6,68 %, 2039-11-04	145 000	166 460	167 801
Rogers Communications Inc., remb. par ant., 6,75 %, 2039-11-09	43 000	50 229	50 221
Rogers Communications Inc., 6,11 %, 2040-08-25	36 000	38 951	39 693
Rogers Communications Inc., remb. par ant., 5,25 %, 2052-04-15	55 000	51 350	54 907
Rogers Communications Inc., taux variable, remb. par ant., 5,00 %, 2081-12-17	116 000	111 795	117 386
Banque Royale du Canada, taux variable, remb. par ant., 3,63 %, 2028-12-10	652 000	652 000	658 314
Banque Royale du Canada, taux variable, remb. par ant., 3,41 %, 2029-06-12	308 000	308 000	309 419
Banque Royale du Canada, taux variable, remb. par ant., 3,99 %, 2031-07-22	58 000	58 000	58 958
Banque Royale du Canada, taux variable, remb. par ant., 4,21 %, 2035-07-03	200 000	200 000	202 688
SEC L.P. and Arci Ltd., à fonds amort., remb. par ant., 5,19 %, 2033-08-29	67 325	68 851	66 655
SGTP Highway Bypass L.P., série A, à fonds amort., remb. par ant., 4,11 %, 2045-01-31	107 735	95 399	103 182
Sienna Senior Living Inc., série C, remb. par ant., 2,82 %, 2027-03-31	50 000	46 244	49 825
Sienna Senior Living Inc., série F, 3,52 %, 2028-12-18	51 000	51 000	51 104
Sienna Senior Living Inc., remb. par ant., 4,44 %, 2029-10-17	23 000	23 000	23 565
Sienna Senior Living Inc., série E, remb. par ant., 4,11 %, 2030-08-21	53 000	53 000	53 431

Tableau des placements (suite)

Au 31 décembre 2025

Titre	Valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
SmartCentres REIT, série V, remb. par ant., 3,19 %, 2027-06-11	125 000	117 675	125 056
SmartCentres REIT, série S, remb. par ant., 3,83 %, 2027-12-21	80 000	80 830	80 672
SmartCentres REIT, série Y, remb. par ant., 2,31 %, 2028-12-18	94 000	87 328	90 815
SmartCentres REIT, série U, remb. par ant., 3,53 %, 2029-12-20	48 000	47 039	47 379
SmartCentres REIT, 5,16 %, 2030-08-01	25 000	25 000	26 094
SmartCentres REIT, série W, remb. par ant., 3,65 %, 2030-12-11	58 000	56 105	56 834
SmartCentres REIT, série AD, remb. par ant., 4,32 %, 2032-06-12	63 000	62 997	62 272
SNC-Lavalin Innisfree McGill Finance Inc., remb. par ant., 6,63 %, 2044-06-30	117 188	135 429	137 029
SSL Finance Inc. / SSL Financement Inc., série A, à fonds amort., remb. par ant., 4,10 %, 2045-10-31	102 206	90 107	96 530
Stonlasec8 Indigenous Investments L.P., série 1, à fonds amort., 5,17 %, 2055-07-06	52 000	52 000	52 261
Financière Sun Life Inc., taux variable, remb. par ant., 2,58 %, 2032-05-10	85 000	79 231	84 490
Financière Sun Life Inc., taux variable, remb. par ant., 2,80 %, 2033-11-21	100 000	91 026	98 547
Financière Sun Life Inc., taux variable, remb. par ant., 4,78 %, 2034-08-10	19 000	18 938	19 777
Financière Sun Life Inc., taux variable, remb. par ant., 5,50 %, 2035-07-04	17 000	16 982	18 223
Financière Sun Life Inc., taux variable, remb. par ant., 5,12 %, 2036-05-15	102 000	102 000	107 838
Financière Sun Life Inc., taux variable, remb. par ant., 4,14 %, 2037-09-13	192 000	192 187	191 555
Financière Sun Life Inc., taux variable, remb. par ant., 4,56 %, 2040-12-03	99 000	98 929	98 515
Suncor Énergie Inc., remb. par ant., 5,00 %, 2030-04-09	3 000	2 991	3 105
Superior Plus L.P., remb. par ant., 4,25 %, 2028-05-18	64 000	60 160	63 000
TELUS Corp., remb. par ant., 5,65 %, 2052-09-13	114 000	118 848	120 060
La Banque Toronto-Dominion, 5,49 %, 2028-09-08	258 000	272 617	272 957
La Banque Toronto-Dominion, 4,68 %, 2029-01-08	184 000	182 881	191 470
La Banque Toronto-Dominion, taux variable, remb. par ant., 4,00 %, 2030-10-31	73 000	73 000	74 349
La Banque Toronto-Dominion, taux variable, remb. par ant., 5,18 %, 2034-04-09	100 000	99 596	104 733
La Banque Toronto-Dominion, taux variable, remb. par ant., 4,23 %, 2035-02-01	120 000	120 000	121 970
La Banque Toronto-Dominion, taux variable, remb. par ant., 7,28 %, 2082-10-31	174 000	174 000	183 894
TransCanada PipeLines Ltd., remb. par ant., 3,80 %, 2027-04-05	50 000	48 462	50 377
TransCanada PipeLines Ltd., remb. par ant., 4,58 %, 2035-02-20	72 000	72 000	72 962
TransCanada PipeLines Ltd., remb. par ant., 8,05 %, 2039-02-17	46 000	57 051	59 134
TransCanada PipeLines Ltd., remb. par ant., 4,34 %, 2049-10-15	174 000	142 235	154 221
Trillium M Project Co. G.P., série B, à fonds amort., 5,19 %, 2062-10-31	130 000	130 000	132 723
Trillium M Project Co. General Partnership., série A, à fonds amort., 4,85 %, 2043-04-30	61 000	61 000	62 779
Vancouver Airport Fuel Facilities Corp., série L, remb. par ant., 5,06 %, 2065-06-04	23 905	23 905	23 905
		15 184 320	15 630 881

Tableau des placements (suite)

Au 31 décembre 2025

Titre	Valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Obligations de sociétés (31,66 %)			
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 3,55 %, 2032-09-15	165 000	158 063	167 375
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 3,65 %, 2033-06-15	233 000	227 894	237 062
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 4,25 %, 2034-03-15	214 000	218 436	225 736
CPPIB Capital Inc., 4,30 %, 2034-06-02	174 000	179 467	181 728
CPPIB Capital Inc., 4,00 %, 2035-06-02	91 000	90 849	92 332
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 2028-06-01	60 000	58 786	59 107
Gouvernement du Canada, 3,25 %, 2028-09-01	233 000	237 090	236 255
Gouvernement du Canada, 2,25 %, 2029-06-01	19 000	18 844	18 670
Gouvernement du Canada, 1,25 %, 2030-06-01	702 000	643 339	653 394
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 2030-09-01	2 211 000	2 199 868	2 190 433
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 2031-03-01	862 000	850 751	850 840
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 2031-06-01	1 353 000	1 237 022	1 248 902
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 2031-12-01	298 000	272 065	272 313
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 2032-06-01	2 300 000	2 141 908	2 146 239
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 2033-06-01	276 000	270 850	267 339
Gouvernement du Canada, 3,00 %, 2034-06-01	594 000	594 978	580 596
Gouvernement du Canada, 3,25 %, 2034-12-01	733 000	733 608	727 562
Gouvernement du Canada, 3,25 %, 2035-06-01	642 000	635 477	635 077
Gouvernement du Canada, 3,25 %, 2035-12-01	521 000	513 530	513 469
Gouvernement du Canada, 5,00 %, 2037-06-01	66 000	74 192	75 286
Gouvernement du Canada, 2,00 %, 2051-12-01	583 000	413 658	407 102
Gouvernement du Canada, 1,75 %, 2053-12-01	850 000	572 530	545 913
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 2055-12-01	718 000	592 440	578 282
Gouvernement du Canada, 3,50 %, 2057-12-01	218 000	205 214	204 095
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 2064-12-01	170 000	135 551	132 604
PSP Capital Inc., série 12, 2,05 %, 2030-01-15	87 000	77 246	83 704
PSP Capital Inc., 4,25 %, 2055-12-01	319 000	308 361	299 655
Royal Office Finance L.P., série A, à fonds amort., remb. par ant., 5,21 %, 2032-11-12	171 437	202 784	184 730
		13 864 801	13 815 800
Obligations provinciales (22,58 %)			
Hydro-Québec, 3,55 %, 2032-09-01	179 000	179 465	179 430
OPB Finance Trust, série A, remb. par ant., 3,89 %, 2042-07-04	429 000	459 027	393 077
Province d'Alberta, 3,90 %, 2033-12-01	108 000	103 092	110 322
Province d'Alberta, 4,50 %, 2040-12-01	98 000	95 753	100 045
Province d'Alberta, 3,30 %, 2046-12-01	142 000	114 049	117 638
Province d'Alberta, 3,05 %, 2048-12-01	286 000	242 549	223 128
Province d'Alberta, 3,10 %, 2050-06-01	238 000	198 991	185 378
Province d'Alberta, 4,45 %, 2054-12-01	29 000	28 251	28 283
Province de Colombie-Britannique, 5,86 %, 2029-06-18	284 000	305 878	311 233

Tableau des placements (suite)

Au 31 décembre 2025

Titre	Valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Province de Colombie-Britannique, 4,15 %, 2034-06-18	210 000	209 559	216 894
Province de Colombie-Britannique, 4,00 %, 2035-06-18	143 000	144 165	144 724
Province de Colombie-Britannique, 4,70 %, 2037-06-18	58 000	58 317	61 158
Province de Colombie-Britannique, 4,30 %, 2042-06-18	47 000	44 594	46 242
Province de Colombie-Britannique, 3,20 %, 2044-06-18	170 000	136 330	141 604
Province de Colombie-Britannique, 2,95 %, 2050-06-18	171 000	126 323	128 740
Province de Colombie-Britannique, 2,75 %, 2052-06-18	21 000	14 793	15 005
Province de Colombie-Britannique, 4,25 %, 2053-12-18	185 000	178 566	173 739
Province de Colombie-Britannique, 4,45 %, 2055-12-18	172 000	178 279	166 808
Province de Colombie-Britannique, 4,60 %, 2057-06-18	195 000	194 698	194 117
Province du Manitoba, 2,05 %, 2030-06-02	10 000	8 819	9 576
Province du Manitoba, 5,70 %, 2037-03-05	35 000	38 246	39 923
Province du Manitoba, 4,10 %, 2041-03-05	130 000	119 172	125 170
Province du Manitoba, 4,40 %, 2042-03-05	50 000	47 420	49 546
Province du Manitoba, 4,05 %, 2045-09-05	25 000	22 315	23 130
Province du Manitoba, 2,85 %, 2046-09-05	141 000	134 540	107 280
Province du Manitoba, 3,20 %, 2050-03-05	101 000	76 956	79 241
Province du Manitoba, 3,80 %, 2053-09-05	35 000	29 614	30 200
Province du Nouveau-Brunswick, à fonds amort., 4,80 %, 2039-09-26	10 000	10 013	10 515
Province du Nouveau-Brunswick, 3,80 %, 2045-08-14	52 000	44 888	46 515
Province du Nouveau-Brunswick, 3,10 %, 2048-08-14	49 000	37 025	38 197
Province du Nouveau-Brunswick, 3,05 %, 2050-08-14	114 000	84 499	86 734
Province du Nouveau-Brunswick, 5,00 %, 2054-08-14	47 000	48 898	49 192
Province de Terre-Neuve-et-Labrador, 2,85 %, 2029-06-02	246 000	229 800	245 030
Province de Terre-Neuve-et-Labrador, 1,75 %, 2030-06-02	74 000	63 644	69 836
Province de Terre-Neuve-et-Labrador, 3,15 %, 2030-06-02	121 000	120 849	121 068
Province de Terre-Neuve-et-Labrador, 4,15 %, 2033-06-02	118 000	113 733	122 269
Province de Terre-Neuve-et-Labrador, série 6R, 5,60 %, 2033-10-17	150 000	160 245	169 654
Province de Terre-Neuve-et-Labrador, 3,85 %, 2034-12-02	160 000	159 444	160 359
Province de Terre-Neuve-et-Labrador, 4,00 %, 2035-06-02	220 000	218 294	221 794
Province de Terre-Neuve-et-Labrador, série 7H, 2,65 %, 2050-10-17	87 000	71 062	60 179
Province de Terre-Neuve-et-Labrador, 3,15 %, 2052-12-02	80 000	79 142	60 469
Province de Terre-Neuve-et-Labrador, 4,10 %, 2054-10-17	51 000	44 205	45 529
La Banque de Nouvelle-Écosse, 4,40 %, 2042-06-01	61 000	73 371	60 345
La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,15 %, 2051-12-01	143 000	107 968	110 186
La Banque de Nouvelle-Écosse, 4,75 %, 2054-12-01	36 000	36 016	36 248
La Banque de Nouvelle-Écosse, 4,60 %, 2055-12-01	93 000	92 981	91 585
Province d'Ontario, 1,35 %, 2030-12-02	630 000	528 676	578 811
Province d'Ontario, 2,15 %, 2031-06-02	495 000	452 941	468 787
Province d'Ontario, 3,65 %, 2033-06-02	465 000	439 825	469 089
Province d'Ontario, 4,15 %, 2034-06-02	162 000	164 561	167 600

Tableau des placements (suite)

Au 31 décembre 2025

Titre	Valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Province d'Ontario, 3,60 %, 2035-06-02	123 000	120 450	120 940
Province d'Ontario, 4,70 %, 2037-06-02	395 000	402 577	417 875
Province d'Ontario, 4,60 %, 2039-06-02	140 000	146 041	145 456
Province d'Ontario, 4,65 %, 2041-06-02	129 000	132 959	133 235
Province d'Ontario, 2,90 %, 2046-12-02	332 000	257 679	258 134
Province d'Ontario, 2,90 %, 2049-06-02	123 000	90 746	93 188
Province d'Ontario, 4,60 %, 2055-12-02	100 000	99 482	100 241
Province de Québec, 4,45 %, 2034-09-01	144 000	153 661	151 275
Province de Québec, 5,00 %, 2041-12-01	247 000	255 486	262 184
Province de Québec, 4,25 %, 2043-12-01	178 000	196 214	171 161
Province de Québec, 3,50 %, 2045-12-01	251 000	249 659	214 373
Province de Québec, 3,50 %, 2048-12-01	240 000	199 010	200 212
Province de Québec, 3,10 %, 2051-12-01	95 000	72 303	72 663
Province de Québec, 4,40 %, 2055-12-01	363 000	368 444	346 409
Province de Québec, 4,20 %, 2057-12-01	88 000	88 136	81 159
Province de Saskatchewan, 2,75 %, 2046-12-02	148 000	107 723	111 694
Province de Saskatchewan, 3,30 %, 2048-06-02	14 000	11 153	11 442
Province de Saskatchewan, 3,10 %, 2050-06-02	53 000	40 399	41 243
Province de Saskatchewan, 2,80 %, 2052-12-02	39 000	27 691	28 206
		9 891 654	9 852 712
Obligations municipales (5,95 %)			
Access Justice Durham Ltd., série A, 5,02 %, 2039-08-31	94 469	97 696	97 986
City of Greater Sudbury, 2,42 %, 2050-03-12	90 000	60 750	59 095
Ville de Montréal, 2,00 %, 2031-09-01	95 000	80 188	88 250
Ville de Montréal, 4,25 %, 2033-09-01	91 000	88 042	93 972
Ville de Montréal, 3,90 %, 2034-09-01	186 000	186 121	186 057
Ville de Montréal, 3,50 %, 2038-12-01	90 000	76 640	82 095
Ville de Montréal, 4,75 %, 2045-12-01	222 000	222 346	220 613
Ville d'Ottawa, 3,10 %, 2048-07-27	155 000	123 157	119 338
Ville de Regina, 4,95 %, 2055-09-10	38 000	37 953	38 753
Ville de Toronto, 2,90 %, 2051-04-29	557 000	449 387	405 378
Ville de Winnipeg, 4,65 %, 2064-06-01	52 000	51 566	50 308
Regional Municipality of Peel, 4,65 %, 2055-12-02	171 000	169 938	167 756
TCHC Finance Trust, série A, remb. par ant., 4,88 %, 2037-05-11	279 000	323 182	292 944
Ville de Granby, 3,55 %, 2030-06-02	65 000	64 004	64 792
Ville de Montréal, 3,90 %, 2035-09-01	146 000	145 715	144 456
Ville de Pointe-Claire, 3,00 %, 2028-01-31	100 000	106 196	99 714
Ville de Rimouski, 3,30 %, 2030-06-16	83 000	80 773	81 863
Ville de Saint-Hyacinthe, 3,10 %, 2028-02-28	206 000	215 016	205 751
Ville de Sherbrooke, 3,10 %, 2028-03-01	100 000	106 371	99 876
		2 685 041	2 598 997

Tableau des placements (suite)

Au 31 décembre 2025

Titre	Valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Titres adossés à des actifs (1,51 %)			
BMW Canada Auto Trust, cat. A3, série 23-1, remb. par ant., 3,54 %, 2028-01-20	27 000	27 000	27 155
CNH Capital Canada Receivables Trust II, cat. A2, série 25-1, remb. par ant., 3,49 %, 2032-12-15	60 000	60 000	60 298
Eagle Credit Card Trust, série A, 4,92 %, 2029-06-17	57 000	57 000	59 760
Ford Auto Securitization Trust, cat. A2, série 25-A, remb. par ant., 3,28 %, 2029-11-15	89 000	89 000	89 438
Ford Auto Securitization Trust, cat. A2, série 25-B, remb. par ant., 2,99 %, 2030-03-15	53 000	53 000	52 843
Ford Auto Securitization Trust II, cat. A3, série 24-B, remb. par ant., 3,84 %, 2030-09-15	56 000	56 000	56 686
Ford Auto Securitization Trust II, cat. A3, série 25-A, remb. par ant., 3,61 %, 2031-02-15	66 000	66 000	66 297
Ford Auto Securitization Trust, cat. A3, série 25-B, remb. par ant., 3,30 %, 2031-08-15	57 000	57 000	56 547
Glacier Credit Card Trust, 3,91 %, 2030-09-20	136 000	136 000	137 253
GMF Canada Leasing Trust, cat. A3, série 24-1, remb. par ant., 4,83 %, 2029-08-20	54 918	54 920	55 351
		655 920	661 628
Titres adossés à des créances hypothécaires (1,08 %)			
Marchés mondiaux CIBC Inc., LNH, 3,24 %, 2030-06-01	67 866	67 321	67 916
Marchés mondiaux CIBC Inc., LNH, 3,00 %, 2030-09-01	122 900	122 631	121 948
Banque Laurentienne du Canada, LNH, 3,24 %, 2030-07-01	171 733	169 959	171 902
Scotia Capital Inc., LNH, 3,80 %, 2029-11-01	35 879	35 870	36 531
TD Valeurs mobilières Inc., LNH, 3,04 %, 2030-02-01	75 844	75 298	75 590
		471 079	473 887
TOTAL DES TITRES À REVENU FIXE CANADIENS		42 752 815	43 033 905
TITRES À REVENU FIXE AMÉRICAINS (1,01 %)			
Obligations de sociétés (1,01 %)			
Bank of America Corp., taux variable, remb. par ant., 3,62 %, 2028-03-16	15 000	14 431	15 106
Bank of America Corp., taux variable, remb. par ant., 2,60 %, 2029-04-04	103 000	94 512	101 661
Goldman Sachs Group Inc (The), taux variable, remb. par ant., 2,01 %, 2029-02-28	92 000	82 532	89 816
Manulife Finance Delaware L.P., taux variable, remb. par ant., 5,06 %, 2041-12-15	120 000	122 964	122 936
Wells Fargo & Co., taux variable, remb. par ant., 5,08 %, 2028-04-26	107 000	107 015	109 795
		421 454	439 314

Tableau des placements (suite)

Au 31 décembre 2025

Titre	Valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
TOTAL DES TITRES À REVENU FIXE AMÉRICAINS		421 454	439 314
Coûts de transaction		(3)	
TOTAL DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS (99,61 %)		43 174 266 \$	43 473 219 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie (0,09 %)			37 246
Autres actifs, moins les passifs (0,30 %)			132 784
ACTIF NET (100,00 %)			43 643 249 \$

Notes annexes

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le FNB Global X Actif obligations canadiennes (« HAD » ou le « FNB ») est une fiducie d'investissement établie sous le régime des lois de la province d'Ontario, en vertu d'une déclaration de fiducie, qui a commencé ses activités le 10 octobre 2012. L'adresse du siège social du FNB est la suivante : a/s Global X Investments Canada Inc., 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7.

Les parts de catégorie E (« catégorie E ») du FNB sont offertes en permanence par l'entremise de son prospectus et sont négociées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») sous le symbole HAD. Un investisseur ne pourra acheter ou vendre des parts du FNB à la TSX que par l'entremise d'un courtier inscrit dans la province ou le territoire de résidence de l'investisseur. Les investisseurs peuvent négocier des parts du FNB de la même façon que d'autres titres négociés à la TSX, y compris au moyen d'ordres au cours du marché et d'ordres à cours limité, et pourraient devoir payer les commissions de courtage d'usage au moment de l'achat ou de la vente des parts.

L'objectif de placement de HAD consiste à obtenir un rendement à long terme qui provient principalement d'un revenu d'intérêts maximisé et d'une plus-value du capital. HAD investit principalement dans un portefeuille de titres de créance canadiens (y compris des titres assimilables à des titres de créance) libellés en dollars canadiens.

Global X Investments Canada Inc. est le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de placements du FNB (« Global X », le « gestionnaire » ou le « gestionnaire de placements »). Le gestionnaire de placements est chargé de mettre en œuvre les stratégies de placement du FNB et de retenir les services de Corporation Fiera Capital (« Fiera » ou le « sous-conseiller ») en qualité de sous-conseiller du FNB.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

i) Déclaration de conformité

Les états financiers ont été préparés selon les normes IFRS de comptabilité (« IFRS »). Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

Le conseil d'administration du gestionnaire a approuvé la publication des présents états financiers le 16 mars 2026.

ii) Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur.

iii) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du FNB. La monnaie fonctionnelle est la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le FNB exerce ses activités. Lorsque les indicateurs de cet environnement sont ambivalents, la direction exerce son jugement pour déterminer la monnaie fonctionnelle qui représente le plus fidèlement les effets économiques des transactions, événements et conditions sous-jacents.

Notes annexes (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables énoncées ci-après ont été appliquées d'une manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers.

a) Instruments financiers

i) Comptabilisation, évaluation initiale et classement

Le FNB est assujéti à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 ») pour le classement et l'évaluation d'instruments financiers, y compris la dépréciation des actifs financiers et la comptabilité de couverture.

Aux termes de l'IFRS 9, les actifs financiers doivent être classés selon la gestion des actifs financiers prévue dans le modèle d'affaires du FNB ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Elle prévoit trois catégories de classement principales pour les actifs financiers : évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le biais du résultat net. L'IFRS 9 exige que le classement des instruments de créance, le cas échéant, repose uniquement sur les remboursements de principal et les versements d'intérêts ainsi que sur le critère du modèle économique.

Les actifs financiers et les passifs financiers du FNB sont gérés, et sa performance est évaluée sur la base de la juste valeur. Les flux de trésorerie contractuels des titres d'emprunt du FNB, le cas échéant, correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. Toutefois, ces titres ne sont ni détenus aux fins de recouvrement ni détenus aux fins de recouvrement et de vente selon le modèle économique de l'IFRS 9.

Les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement comptabilisés à la juste valeur (voir ci-après) à la date de transaction, les coûts de transaction étant comptabilisés dans l'état du résultat global. Les autres actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur à la date où ils sont générés.

Le FNB classe les actifs financiers et les passifs financiers dans les catégories suivantes :

- actifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net : titres de créance, investissements en titres de capitaux propres et instruments financiers dérivés;
- actifs financiers au coût amorti : tout autre actif financier;
- passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net : instruments financiers dérivés et titres vendus à découvert, le cas échéant;
- passifs financiers au coût amorti : tout autre passif financier.

ii) Dépréciation

À chaque date de clôture, les actifs financiers évalués au coût amorti sont soumis à un test de dépréciation au moyen du modèle fondé sur les pertes de crédit attendues, toute correction de valeur pour pertes est comptabilisée en résultat net. Des difficultés financières importantes de la contrepartie, la probabilité qu'elle déclare faillite ou subisse une réorganisation financière et les défauts de paiement indiquent tous qu'une provision pour perte pourrait être dépréciée.

Notes annexes (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

iii) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux auquel le FNB a accès à cette date. La juste valeur d'un passif reflète l'effet du risque de non-exécution.

Les placements sont évalués à la juste valeur à la fermeture des bureaux chaque jour ouvrable pendant lequel des séances sont tenues à la TSX (la « date d'évaluation ») en s'appuyant, dans la mesure du possible, sur des sources de cotation externes. Les placements détenus qui sont négociés sur un marché boursier actif et reconnu, un marché hors cote ou par un courtier en valeurs mobilières reconnu sont évalués selon leur cours de clôture. Pour les titres négociés en bourse, leurs cours de clôture sont considérés comme étant la juste valeur s'ils se situent dans l'écart acheteur-vendeur. Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Toutefois, ces cours peuvent faire l'objet d'un ajustement si une valeur plus exacte peut être obtenue d'une transaction boursière plus récente ou si l'on y incorpore d'autres renseignements pertinents dont il n'a pas été tenu compte dans les cotations de sources externes. Les placements à court terme, y compris les billets et les instruments du marché monétaire, sont évalués au coût après amortissement, lequel se rapproche de la juste valeur.

Les placements détenus qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris certains instruments financiers dérivés, sont évalués au moyen de données du marché observables, si possible, selon le mode de calcul et la manière établie par le gestionnaire. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à l'état de la situation financière selon le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient liquidés à la date d'évaluation. Les dépôts de couverture, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements comme dépôts de couverture. Il y a également lieu de se reporter au sommaire de l'évaluation de la juste valeur présenté à la note 6.

Les politiques relatives à la juste valeur qui sont appliquées pour la présentation de l'information financière sont les mêmes que celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative pour les transactions menées avec les porteurs de parts.

La juste valeur des autres actifs et passifs financiers se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments.

iv) Compensation

Les actifs financiers et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridique exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler le montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les produits et les charges sont présentés pour leur montant net en ce qui a trait aux profits et pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et aux profits et pertes de change.

v) Instruments spécifiques

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de la trésorerie en dépôt et des billets à court terme portant intérêt dont l'échéance est de moins de trois mois au moment de l'acquisition.

Au 31 décembre 2025, le FNB détenait des équivalents de trésorerie de néant (néant en 2024).

Notes annexes (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme, le cas échéant, sont évalués à la valeur au cours du marché à la date d'évaluation. La valeur de ces contrats de change à terme correspond au profit ou à la perte qui serait réalisé si, à la date d'évaluation, la position devait être liquidée et comptabilisée en tant qu'actifs et (ou) passifs dérivés dans l'état de la situation financière et en tant que variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés à l'état du résultat global. Lorsqu'un contrat de change à terme est liquidé ou qu'il vient à échéance, un profit réalisé ou une perte réalisée est comptabilisé dans l'état du résultat global au poste « Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés ». La valeur des contrats de change à terme en dollars canadiens est déterminée à l'aide des cours de change à terme établis par un fournisseur de services indépendant.

Parts rachetables

Les parts rachetables sont calculées au prix de rachat et sont considérées comme étant la valeur résiduelle de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Elles sont classées à titre de passifs financiers en raison des exigences du FNB visant à distribuer le revenu net et les gains en capital aux porteurs de parts.

b) Revenu de placement

Les transactions sur placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Les profits et les pertes réalisés découlant des transactions sur placements sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré. L'écart entre la juste valeur et le coût moyen, tel qu'il est inscrit dans les états financiers, est pris en compte dans l'état du résultat global comme faisant partie de la variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les placements et les instruments dérivés. Le revenu d'intérêts à des fins de distribution tiré des placements dans des obligations et des placements à court terme représente le taux d'intérêt nominal reçu par le FNB selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende. Le revenu tiré des distributions provenant de placements dans d'autres fonds du FNB est comptabilisé lorsqu'il est gagné.

Le revenu provenant des dérivés est présenté dans l'état du résultat global comme le profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés, comme la variation nette de la plus-value (moins-value) latente de placements et de dérivés, et comme le revenu d'intérêts à des fins de distribution, selon sa nature.

Le revenu tiré des transactions de prêts de titres, s'il en est, est inclus dans le revenu tiré des prêts de titres à l'état du résultat global lorsqu'il est gagné. Tous les titres faisant l'objet d'un prêt sont présentés dans le tableau des placements, et la valeur de marché des titres prêtés et des garanties détenues est établie quotidiennement (note 7).

Si le FNB est assujéti à des retenues fiscales imposées par certains pays sur le revenu de placement et les gains en capital, ces revenus et gains sont comptabilisés selon leur montant brut, et les retenues fiscales connexes sont présentées en tant que charges distinctes dans l'état du résultat global.

c) Devises

Les transactions menées en devises sont converties dans la monnaie de présentation du FNB au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises à la date de clôture sont convertis au cours en vigueur à la clôture de l'exercice. Les profits et pertes de change sont présentés en tant que « Profit net (perte nette) de change réalisé(e) », sauf pour les profits ou pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, lesquels sont comptabilisés en tant que composante du « Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et d'instruments dérivés » et de la « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des instruments dérivés » à l'état du résultat global.

Notes annexes (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

d) Coût

Le coût des placements de portefeuille est déterminé selon la méthode du coût moyen.

e) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net par part présentée à l'état du résultat global correspond à la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation divisée par le nombre moyen pondéré de parts du FNB qui sont en circulation au cours de l'exercice de présentation de l'information financière.

f) Transactions des porteurs de parts

La valeur à laquelle les parts sont émises ou rachetées est calculée en divisant la valeur liquidative du FNB par le nombre total de parts du FNB en circulation à la date d'évaluation applicable. Les montants reçus à l'émission de parts et les montants payés au rachat de parts sont inclus dans l'état de l'évolution de la situation financière. Les ordres de souscription ou de rachat ne sont autorisés que pendant les jours de bourse applicables, tels qu'ils sont définis dans le prospectus du FNB.

g) Montants à recevoir (payer) se rapportant à des actifs de portefeuille vendus (achetés)

Conformément à la politique de comptabilisation à la date de transaction du FNB visant les achats et ventes, les transactions de vente ou d'achat en attente d'un règlement représentent des montants à recevoir ou à payer relativement à des titres vendus ou achetés, mais qui ne sont pas réglés à la date de clôture.

h) Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part du FNB est calculé en divisant l'actif net du FNB attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts en circulation que compte le FNB à la date d'évaluation.

i) Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont les coûts additionnels qui découlent directement de l'acquisition, de l'émission ou de la sortie d'un placement, ce qui comprend les honoraires et commissions payés aux placeurs pour compte, aux conseillers et aux courtiers et les droits versés aux organismes de réglementation et aux bourses, ainsi que les droits et taxes de transfert applicables. Les coûts de transaction sont passés en charges et imputés aux coûts de transaction dans l'état du résultat global.

j) Changements futurs aux méthodes comptables

Les modifications futures de l'IFRS 7 et l'IFRS 9 s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. Les modifications portent sur le règlement des passifs financiers au moyen de systèmes de paiement électronique et sur l'évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels d'actifs financiers, y compris ceux présentant des caractéristiques liées aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Il y a des modifications additionnelles aux obligations d'information concernant les instruments financiers assortis de clauses conditionnelles.

L'IFRS 18 remplacera l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, et s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027. L'IFRS 18 met en place de nouvelles catégories et de nouveaux sous-totaux à l'état du résultat global, et améliore l'image donnée des mesures de la performance définies par la direction qui doivent être présentées dans une seule et même note. De plus, elle

Notes annexes (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

exige que les entités soient tenues d'utiliser le sous-total du résultat d'exploitation comme point de départ du tableau des flux de trésorerie lorsqu'elles présentent les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation selon la méthode indirecte. Ce changement aura une incidence sur la structure des états du résultat global et des flux de trésorerie du FNB et entraînera la présentation d'informations supplémentaires.

Le FNB procède actuellement à l'évaluation de l'incidence sur les états financiers des normes modifiées et des nouvelles normes comptables.

4. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES ET JUGEMENTS

Lors de l'établissement des présents états financiers, le gestionnaire a eu recours à son jugement, a fait des estimations et a posé des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable de l'actif, du passif, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute modification des estimations est comptabilisée prospectivement.

Le FNB peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, y compris des instruments dérivés. La détermination de la juste valeur de ces instruments représente l'information qui a fait l'objet des jugements comptables et des estimations les plus critiques de la part du FNB lors de la préparation des états financiers. Il y a lieu de se reporter à la note 6 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du FNB.

5. RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le FNB est exposé à divers risques financiers liés à ses activités de placement. Le gestionnaire s'efforce de réduire au minimum les effets négatifs de ces risques sur le rendement du FNB en faisant appel à des conseillers en valeurs spécialisés et expérimentés, en suivant quotidiennement les positions du FNB et l'évolution du marché et en ayant recours de façon périodique à des dérivés afin de couvrir certains risques. Le gestionnaire contribue à la gestion des risques en maintenant une structure de gouvernance servant à superviser les activités de placement du FNB et à assurer la conformité de celles-ci avec les stratégies de placement établies par le FNB, les lignes directrices internes et les règles en matière de valeurs mobilières.

Les risques importants visant les instruments financiers et qui sont propres au FNB, de même qu'une analyse, figurent ci-après.

a) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les taux d'intérêt, le cours des actions, les taux de change et les écarts de crédit (sans lien avec les variations de la solvabilité du débiteur ou de l'émetteur), influent sur les revenus du FNB ou sur la juste valeur des instruments financiers qu'il détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables, tout en optimisant les rendements.

i) Risque de change

Le risque de change correspond au risque que des instruments financiers libellés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation du FNB, soit le dollar canadien, fluctuent en raison de variations des taux de change et puissent avoir une incidence défavorable sur le bénéfice et les flux de trésorerie du FNB ou sur la juste valeur des placements qu'il détient. Le FNB peut réduire son exposition au risque de change au moyen d'ententes relatives à des instruments dérivés tels que des contrats de change à terme ou standardisés. Aux 31 décembre 2025 et 2024, le FNB n'avait pas d'exposition aux devises.

Notes annexes (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

ii) Risque de taux d'intérêt

Le FNB peut être exposé au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs de ses instruments financiers fluctue avec les taux d'intérêt du marché. En général, la valeur des instruments financiers portant intérêt augmente lorsque les taux d'intérêt baissent; inversement, elle diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent. La trésorerie et les équivalents de trésorerie investis à des taux à court terme du marché ont une sensibilité minimale aux fluctuations des taux d'intérêt, puisque ces titres sont généralement détenus jusqu'à leur échéance et qu'ils sont de courte durée.

Le tableau suivant résume l'exposition du FNB au risque de taux d'intérêt, y compris les actifs du FNB classés selon la période à courir jusqu'à l'échéance :

Placements	Inférieur à 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Supérieur à 5 ans	Ne portant pas intérêt	Total
Au	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
31 décembre 2025	–	4 870	8 173	30 727	–	43 770
31 décembre 2024	–	4 934	8 028	29 865	–	42 827

Au 31 décembre 2025, l'actif net du FNB exposé au risque de taux d'intérêt était de 100,3 % (100,0 % au 31 décembre 2024).

Au 31 décembre 2025, le montant par lequel l'actif net du FNB aurait augmenté ou diminué si les taux d'intérêt en vigueur sur le marché avaient augmenté ou diminué de 1 %, en présumant un déplacement parallèle de la courbe de rendement, toutes autres variables demeurant constantes par ailleurs, était de 3 138 344 \$ (3 211 894 \$ au 31 décembre 2024). La sensibilité du FNB aux taux d'intérêt a été déterminée en fonction de la durée pondérée des placements en portefeuille. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée.

iii) Autre risque lié au marché

L'autre risque lié au marché est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue par suite de variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causées par des facteurs propres à un placement précis, à son émetteur ou causées par tous les facteurs perturbant l'ensemble des instruments négociés sur un marché ou un segment de marché. Le gestionnaire a mis en place des contrôles de gestion du risque à l'interne au FNB, lesquels visent à limiter la perte relative à ses activités de négociation.

Le tableau ci-après présente l'incidence estimée sur le FNB d'une augmentation ou d'une diminution de 1 % d'un indice boursier général, compte tenu de la corrélation historique, tous les autres facteurs demeurant constants, aux dates considérées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée et la différence pourrait être importante. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future.

Indice comparatif	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Indice ICE BofA Merrill Lynch Canada Broad Market	407 089 \$	399 357 \$

Notes annexes (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

b) Risque de crédit

Le risque de crédit sur instruments financiers correspond au risque de perte financière pouvant découler du défaut d'une contrepartie de remplir ses obligations envers le FNB. Il découle principalement des titres de créance détenus, et aussi des actifs financiers dérivés, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de même que des autres débiteurs. À la date de clôture, l'exposition maximale du FNB au risque de crédit représente la valeur comptable des actifs financiers pertinents présentée dans l'état de la situation financière. La politique du FNB à l'égard du risque de crédit consiste à réduire son exposition à des contreparties dont le risque de défaillance perçu est élevé en ne faisant affaire qu'avec des contreparties qui respectent les normes de crédit présentées dans le prospectus du FNB et, au besoin, en recevant des garanties acceptables.

Analyse de la qualité du crédit

L'exposition du FNB au risque de crédit selon une notation désignée du portefeuille investi attribuée aux 31 décembre 2025 et 2024 était la suivante :

Cote de solvabilité attribuée aux titres de créance ou aux instruments dérivés	Pourcentage de la valeur liquidative (%)	
	31 décembre 2025	31 décembre 2024
AAA	37,3 %	29,1 %
AA	14,2 %	26,9 %
A	28,1 %	24,7 %
BBB	19,5 %	18,3 %
BB	1,1 %	1,1 %
Total	100,3 %	100,1 %

La notation désignée a été obtenue auprès de Standard & Poor's, de Moody's et (ou) de Dominion Bond Rating Service. Lorsque plus d'une cote de crédit a été attribuée à un même titre, la cote la plus basse a été retenue. Le risque de crédit est géré en traitant avec des contreparties que le FNB estime solvables et en surveillant régulièrement l'exposition aux risques. Au 31 décembre 2025, le risque maximal auquel le FNB était exposé eu égard à un émetteur correspondait à 28,3 % (16,4 % au 31 décembre 2024) de son actif net.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le FNB éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont réglés par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. La politique du FNB et la méthode du gestionnaire de placements en matière de gestion du risque de liquidité consistent à faire en sorte, dans la mesure du possible, que le FNB dispose toujours des liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à leur échéance, tant dans des conditions normales que sous contrainte, y compris les rachats d'actions estimés, et ce, sans subir de pertes inacceptables et sans risquer d'entacher sa réputation. En général, les passifs du FNB sont exigibles dans les 90 jours, à l'exception de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, qui est remboursable à vue. Le gestionnaire gère le risque de liquidité en investissant la majorité de l'actif du FNB dans des placements qui sont négociés sur un marché actif et qui peuvent être aisément cédés. L'objectif du FNB est de détenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir sa liquidité; par conséquent, le risque de liquidité est jugé minimal pour le FNB.

Notes annexes (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

6. ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR

Le FNB présente ci-après un classement des évaluations à la juste valeur des placements qu'il détient selon une hiérarchie qui se compose de trois niveaux de juste valeur ainsi qu'un rapprochement des transactions et des transferts entre les niveaux de cette hiérarchie. La hiérarchie des données servant à l'évaluation de la juste valeur s'établit comme suit :

- Niveau 1 : les titres qui sont évalués selon des prix cotés sur des marchés actifs.
- Niveau 2 : les titres qui sont évalués selon des données autres que les prix cotés observables, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).
- Niveau 3 : les titres qui sont évalués selon des données non observables de marché importantes.

Les changements aux méthodes d'évaluation pourraient entraîner des transferts entre les niveaux assignés aux placements. Le tableau suivant présente un sommaire des données utilisées dans l'évaluation des placements et dérivés du FNB évalués à la juste valeur aux 31 décembre 2025 et 2024 :

	31 décembre 2025			31 décembre 2024		
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)
Actifs financiers						
Obligations	–	42 337 704	–	–	42 331 038	–
Titres adossés à des actifs	–	661 628	–	–	171 830	–
Titres adossés à des créances hypothécaires	–	473 887	–	–	38 381	–
Total des actifs financiers	–	43 473 219	–	–	42 541 249	–
Total des passifs financiers	–	–	–	–	–	–
Actifs et passifs financiers, montant net	–	43 473 219	–	–	42 541 249	–

Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1 et 2 par suite du changement dans la disponibilité des prix cotés sur des marchés ou des données observables sur le marché au cours des exercices présentés. En outre, aucun placement ni aucune transaction n'ont été classés dans le niveau 3 pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024.

7. PRÊT DE TITRES

Afin de générer des rendements supplémentaires, le FNB est autorisé à conclure certaines conventions de prêt de titres avec des emprunteurs qu'il juge acceptables conformément au *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le « Règlement 81-102 »). Aux termes d'une convention de prêt de titres, l'emprunteur doit verser au FNB des honoraires de prêt de titres déterminés, verser au FNB des honoraires d'un montant égal aux distributions que l'emprunteur a reçues sur les titres empruntés, et le FNB doit recevoir une forme acceptable de garantie d'une valeur excédentaire à celle des titres prêtés. Bien que cette garantie soit évaluée à la valeur du marché, le FNB pourrait tout de même être exposé au risque de perte si l'emprunteur ne s'acquittait pas de son obligation de rendre les titres empruntés et si la garantie ne suffisait pas à reconstituer le portefeuille de titres prêtés. Le cas échéant, le revenu tiré de ces transactions de prêt de titres au cours de l'exercice est indiqué dans l'état du résultat global du FNB.

Notes annexes (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

Aux 31 décembre 2025 et 2024, la valeur totale des titres prêtés et des garanties reçues à la clôture des marchés s'établissait comme suit :

Au	Titres prêtés	Garanties reçues
31 décembre 2025	1 903 586 \$	2 000 656 \$
31 décembre 2024	2 902 825 \$	3 051 735 \$

Les garanties peuvent inclure, sans s'y limiter, de la trésorerie et des obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou une province canadienne; par le gouvernement des États-Unis ou ses organismes; par certains États souverains; par des organismes supranationaux autorisés; et des emprunts à court terme d'institutions financières canadiennes, pour autant que, dans chaque cas, les titres de créance aient une notation désignée comme il est défini par le Règlement 81-102.

Le tableau ci-après présente un rapprochement du revenu tiré du prêt de titres, tel qu'il est présenté dans l'état du résultat global pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024. Il indique le montant brut du revenu tiré du prêt de titres provenant des opérations de prêt de titres du FNB, moins les retenues fiscales et les montants gagnés par les parties ayant le droit de recevoir un paiement provenant du montant brut dans le cadre d'une convention de prêt de titres.

Pour les exercices clos les	31 décembre 2025	Pourcentage du revenu brut	31 décembre 2024	Pourcentage du revenu brut
Revenu brut tiré du prêt de titres	3 279 \$		5 769 \$	
Retenues fiscales	–	–	(57)	0,99 %
Honoraires du mandataire d'opérations de prêts :				
The Bank of New York Mellon	(1 309)	39,92 %	(2 282)	39,56 %
Revenu net tiré du prêt de titres versé au FNB	1 970 \$	60,08 %	3 430 \$	59,45 %

8. PARTS RACHETABLES

Le FNB est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de catégorie E rachetables et transférables, lesquelles parts représentent chacune une participation indivise et égale dans l'actif net du FNB. Chaque part habilite son porteur à exprimer une voix aux assemblées des porteurs de parts. Chaque part confère une participation égale, avec toutes les autres parts, à tous les paiements faits aux porteurs de parts, autres que les distributions des frais de gestion, qu'il s'agisse de distributions de revenu ou de distributions de capital et, au moment de la liquidation, une participation égale au reliquat de l'actif net du FNB après l'acquittement de toute obligation non réglée attribuable aux parts de cette catégorie du FNB. Toutes les parts seront entièrement payées et non susceptibles d'appels subséquents, et ne seront pas assujetties à de futures évaluations, lorsqu'elles auront été émises, et elles ne pourront être cédées, sauf par application de la loi.

Les parts rachetables émises par le FNB confèrent à l'investisseur le droit d'exiger le remboursement au comptant d'un montant proportionnel à la participation de l'investisseur dans l'actif net du FNB chaque date de rachat et elles sont classées à titre de passif en raison de l'obligation du FNB de distribuer son revenu net et ses gains en capital aux porteurs de parts. Les objectifs du FNB en matière de gestion des parts rachetables sont d'atteindre l'objectif de placement du FNB et de gérer le risque de liquidité attribuable aux rachats. Le risque de liquidité du FNB attribuable aux parts rachetables est décrit à la note 5.

Pendant les jours de bourse applicables, tels qu'ils sont définis dans le prospectus du FNB, les porteurs de parts du FNB peuvent i) racheter des parts du FNB au comptant, à un prix par part correspondant à 95 % du cours de clôture des parts du FNB à la TSX le jour de prise d'effet du rachat, lorsque le nombre de parts faisant l'objet du rachat ne correspond pas à un nombre prescrit de parts

Notes annexes (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

ou à un multiple de celui-ci; ou ii) racheter, déduction faite de tous les frais de rachat applicables déterminés de temps à autre par le gestionnaire, à son gré, un nombre prescrit de parts ou un multiple du nombre prescrit de parts du FNB au comptant pour un montant correspondant à la valeur liquidative de ce nombre de parts.

Des parts du FNB sont émises ou rachetées sur une base quotidienne à la valeur liquidative par titre, laquelle est fixée chaque jour ouvrable à 16 h (heure de l'Est). Les ordres d'achat ou de rachat doivent respecter une heure limite, soit 9 h 30 (heure de l'Est).

Le FNB doit distribuer tout bénéfice net et tout gain en capital qu'il a réalisé au cours de la période. Le bénéfice réalisé par le FNB est distribué aux porteurs de parts au moins une fois par année, au besoin, et ces distributions sont soit versées en trésorerie, soit réinvesties par les porteurs de parts dans des parts additionnelles du FNB. Les gains en capital réalisés nets, le cas échéant, sont habituellement distribués aux porteurs de parts en décembre de chaque année. Les distributions annuelles des gains en capital ne sont pas versées en trésorerie, mais sont plutôt réinvesties et comptabilisées à titre de distributions imposables et utilisées afin d'augmenter le prix de base rajusté de chaque porteur de parts du FNB. Les distributions versées aux détenteurs de parts rachetables sont constatées dans l'état de l'évolution de la situation financière.

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024, le nombre de parts émises dans le cadre de souscriptions ou du réinvestissement des distributions, le nombre de parts rachetées, le nombre total et le nombre moyen de parts en circulation se présentent comme suit :

Exercice	Parts en circulation à l'ouverture	Parts émises	Parts rachetées	Parts en circulation à la clôture	Nombre moyen de parts en circulation
2025	4 704 771	600 521	(475 000)	4 830 292	4 893 949
2024	4 004 084	875 687	(175 000)	4 704 771	4 403 498

9. CHARGES

Frais de gestion

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les gestionnaires de portefeuille, les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,30 % de la valeur liquidative des parts du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu. Le sous-conseiller est rémunéré à même les frais de gestion pour les services qu'il a fournis, sans autre coût pour le FNB. Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

Notes annexes (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

Autres charges

À moins que le gestionnaire n'y renonce ou ne les rembourse, le FNB paie l'ensemble de ses charges d'exploitation, notamment les honoraires des auditeurs, les frais liés aux services offerts par le fiduciaire et le dépositaire, les coûts associés à l'évaluation, à la comptabilité et à la tenue de registres, les frais juridiques, les frais autorisés relatifs à la préparation et au dépôt de prospectus, les coûts liés à l'envoi de documents aux porteurs de parts, les droits d'inscription à la cote d'une bourse et les frais annuels connexes, les droits de licence relatifs à un indice (le cas échéant), les frais payables à Services de dépôt et de compensation CDS inc., les frais bancaires et les intérêts, les charges extraordinaires, les coûts liés à la préparation et à la communication des rapports à l'intention des porteurs de parts et les coûts liés à la prestation de services, les honoraires de l'agent chargé de la tenue des registres et de l'agent des transferts, les coûts associés au comité d'examen indépendant, l'impôt sur le résultat, les taxes de vente, les commissions et les frais de courtage, les retenues fiscales ainsi que les honoraires payables à des fournisseurs de services dans le cadre de questions de conformité réglementaire et de fiscalité dans les territoires étrangers.

Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation à ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

10. COMMISSIONS DE COURTAGE, RABAIS DE COURTAGE SUR TITRES GÉRÉS ET TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les commissions de courtage payées relativement à des transactions sur titres peuvent comprendre des montants payés aux parties liées du gestionnaire pour des services de courtage fournis au FNB.

Les services de recherche et d'utilisation de systèmes reçus en contrepartie des commissions générées auprès de certains courtiers sont généralement qualifiés de rabais de courtage sur titres gérés.

Les commissions de courtage payées aux courtiers relativement aux transactions sur les titres du portefeuille, les rabais de courtage sur titres gérés et les montants payés aux parties liées du gestionnaire, le cas échéant, pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024, sont les suivants :

Exercice clos le	Commissions de courtage payées	Rabais de courtage sur titres gérés	Montants payés à des parties liées
31 décembre 2025	3 \$	néant \$	néant \$
31 décembre 2024	15 \$	néant \$	néant \$

En plus des éléments présentés dans le tableau ci-dessus, les frais de gestion versés au gestionnaire dont il est question à la note 9 sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées. Les frais de gestion et la rémunération payée au comité d'examen indépendant figurent à l'état du résultat global. Les frais de gestion payables par le FNB aux 31 décembre 2025 et 2024 figurent à l'état de la situation financière.

Le FNB pourrait investir dans d'autres FNB gérés par le gestionnaire ou ses affiliés, conformément aux objectifs et stratégies de placement du FNB. Ces placements, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements.

Notes annexes (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

11. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « LIR »), le FNB est considéré comme une fiducie de fonds commun de placement et n'est donc pas imposé sur la tranche du résultat fiscal versée ou allouée aux porteurs de parts. Par conséquent, le gestionnaire a déterminé que le FNB n'est, en fait, pas imposable et il ne comptabilise donc pas l'impôt sur le résultat à l'état du résultat global ni les actifs ou passifs d'impôt différé à l'état de la situation financière. En outre, les remboursements d'impôt (fondés sur les rachats et les profits réalisés et latents de l'exercice) peuvent permettre la rétention de certains gains en capital nets dans le FNB sans engendrer d'impôts.

Le FNB peut être assujéti à des retenues d'impôt par certains pays sur des revenus de placement et gains en capital étrangers. Ces impôts peuvent être retenus à la source ou estimés au moyen de la méthode la plus probable pour calculer le passif d'impôt incertain concernant les gains en capital étrangers. Ces revenus et gains en capital sont comptabilisés selon leur montant brut, les retenues fiscales ou l'estimation de l'impôt sur les gains en capital étrangers connexes sont présentées en tant que charges dans l'état du résultat global, et les montants d'impôt à payer sont inclus dans les charges à payer à l'état de la situation financière. L'estimation pourrait différer considérablement de l'impôt réel à payer à un territoire étranger.

Aux 31 décembre 2025 et 2024, le FNB n'avait aucun passif d'impôts.

12. PERTES FISCALES REPORTÉES EN AVANT

Les pertes en capital aux fins de l'impôt peuvent être reportées en avant indéfiniment et appliquées en réduction des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital reportées en avant peuvent être appliquées en réduction du résultat fiscal au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital réalisées pendant l'année d'imposition en cours peuvent être reportées en avant pendant 20 ans. Au 31 décembre 2025, le FNB disposait de pertes en capital ou de pertes autres qu'en capital, les pertes autres qu'en capital expirant comme suit :

Pertes en capital	Pertes autres qu'en capital	Année d'expiration des pertes autres qu'en capital
7 648 925 \$	–	–

13. COMPENSATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le FNB peut conclure diverses conventions-cadres de compensation ou ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation à l'état de la situation financière. Toutefois, dans certaines circonstances telles qu'une faillite ou une résiliation de contrats, les montants connexes peuvent être compensés. Aux 31 décembre 2025 et 2024, le FNB n'avait pas d'instruments financiers admissibles à une compensation.

Notes annexes (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

14. PARTICIPATION DANS DES FILIALES, DES ENTITÉS ASSOCIÉES ET DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Le FNB pourrait investir dans d'autres FNB dans le cadre de ses stratégies de placement (le(s) « FNB détenu(s) »). En général, la nature et l'objectif de ces FNB détenus consistent à gérer les actifs pour le compte d'investisseurs tiers conformément à leurs objectifs de placement. Ces FNB sont financés par l'émission de parts aux investisseurs.

Pour déterminer si le FNB exerce un contrôle ou a une influence notable sur un FNB détenu, il évalue ses droits de vote, l'exposition à des rendements variables, et sa capacité d'utiliser ses droits de vote pour influencer sur le montant des rendements. Dans les cas où le FNB exerce un contrôle ou a une influence significative sur un FNB détenu, il est considéré comme une entité d'investissement aux termes de l'IFRS 10, *États financiers consolidés* et il comptabilise par conséquent les placements qu'il contrôle ou qu'il a une influence significative à la juste valeur par le biais du résultat net. Le but principal du FNB est défini par ses objectifs de placement et celui-ci a recours à ses stratégies de placement telles qu'elles sont définies dans son prospectus pour atteindre ces objectifs. Le FNB mesure et évalue à la juste valeur la performance de tout FNB détenu.

Les FNB détenus sur lesquels le FNB exerce un contrôle ou a une influence notable sont classés comme filiales ou entités associées, respectivement. Tout autre FNB détenu est classé comme entité structurée non consolidée. Les FNB détenus peuvent être gérés par le gestionnaire, les membres de son groupe ou des gestionnaires tiers. Le FNB ne fournit pas un soutien financier à ses filiales ou entités structurées non consolidées et il n'a pas l'intention de fournir un tel soutien financier ou autre soutien que ce soit.

Les placements dans les FNB détenus sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes relatives aux cours futurs de ces FNB détenus. L'exposition maximale aux pertes découlant de participations dans des FNB détenus correspond au total de la juste valeur du placement dans ces FNB détenus à tout moment. La juste valeur des FNB détenus, le cas échéant, est présentée dans les placements dans l'état de la situation financière et dans le tableau des placements. Aux 31 décembre 2025 et 2024, le FNB n'avait pas d'exposition à des filiales, des entités associées ou des entités structurées non consolidées.

—
GLOBAL X INVESTMENTS CANADA INC.
55, AVENUE UNIVERSITY, BUREAU 800 |
TORONTO, ON M5J 2H7

—
1-866-641-5739 OU
416-933-5745
INFO@GLOBALX.CA

GLOBAL X
par Mirae Asset